

Ville de Bruxelles

2006 - 2012



Programme de politique générale

Bruxelles

La ville de tous pour tous

Sommaire

I. Introduction	pages 4 à 6
A. Des priorités d'actions pour une ville solidaire et moderne	
B. Des principes d'actions pour une gouvernance publique moderne	
II. Le Programme de législature	page 7
1^{er} objectif : Un logement de qualité pour tous	pages 8 à 9
2^{ème} objectif : Une Ville qui développe une politique active d'emploi et de développement économique	pages 10 à 16
A. Une ville qui développe une politique active d'emploi	
B. Une ville qui mise sur son développement économique et commercial	
3^{ème} objectif : Une Ville éducative	pages 17 à 23
A. Instruction publique	
B. Famille et Petite enfance	
C. Jeunesse	
4^{ème} objectif : Une Ville sûre	pages 24 à 26
5^{ème} objectif : La Ville des services aux personnes	pages 27 à 31
A. Action sociale et santé	
B. Cultes et morale philosophique	
C. Egalité des chances	
6^{ème} objectif : Une Ville propre, belle, conviviale et mobile	pages 32 à 41
A. Propreté publique	
B. Urbanisme, aménagement du territoire et protection du patrimoine	
C. Travaux publics	
D. Revitalisation des quartiers	
E. Environnement	
F. Mobilité	
7^{ème} objectif : Une Ville animée, culturelle et sportive	pages 42 à 47
A. Culture	
B. Sport	
8^{ème} objectif : Une Ville ambitieuse, capitale fédérale et internationale	pages 48 à 49
A. Promouvoir la fonction de capitale de l'Etat fédéral et de l'Union européenne	
B. Grands Travaux	
C. Relations Internationales	
D. Solidarité Internationale	
9^{ème} objectif : Une gouvernance moderne et efficace	pages 50 à 55
A. Une réforme de la gouvernance	
B. Personnel	
C. Finances locales	

I. Introduction

La Ville de Bruxelles, capitale fédérale, capitale européenne et siège des principales institutions fédérales, est un pôle métropolitain et économique d'envergure à l'échelle de l'Europe et son rayonnement dépasse largement les frontières du Royaume.

Son histoire particulière au centre du projet européen, sa localisation géographique centrale, son brassage de populations, de cultures et de langues, sa population en croissance et relativement jeune, sa politique sociale développée, son développement urbanistique en pleine expansion sont autant d'atouts pour aborder ambitieusement, dans un paysage institutionnel évolutif, les défis d'un monde qui promet d'être plus incertain et très compétitif.

Elle jouit d'opportunités exceptionnelles qui doivent l'aider à relever des défis importants : la sécurité, le logement, le développement économique et de l'emploi, l'action sociale, l'éducation.

La majorité veut continuer à répondre aux attentes quotidiennes et concrètes des Bruxelloises et des Bruxellois pour les six prochaines années. Ce programme de législature est le plan général de travail pour la Ville que cette majorité s'engage à mettre en oeuvre. Il fixe les grands engagements pour l'avenir.

Il est marqué par la volonté de donner, aux Bruxelloises et aux Bruxellois, les avancées concrètes qu'ils attendent légitimement et pour ce faire, de tourner encore plus les services de la Ville de Bruxelles vers le service au citoyen.

Ce programme volontaire et ambitieux devra s'appliquer en fonction des budgets disponibles et de ceux qui pourront être obtenus auprès d'autres niveaux de pouvoir et partenaires.

A. Des priorités d'actions pour une ville solidaire et moderne

Le programme de législature 2006-2012 est basé sur les huit priorités suivantes qui répondent aux grands défis de la Ville de Bruxelles :

1. Un programme ambitieux de nouvelle offre de logements et une politique transversale du logement

Il faut renforcer la coordination de la politique du logement afin de permettre d'augmenter l'offre de logements publics et privés de façon significative.

Ainsi, en ce qui concerne les logements publics, 1.000 unités seront créées et 1.500 unités seront rénovées.

2. L'adoption d'un plan « Economie-Emploi-Formation » pour la Ville de Bruxelles, en phase avec le Contrat pour l'économie et l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

Le plan « Economie-Emploi-Formation » doit renforcer son attractivité et son développement économique, commercial et touristique, le dynamisme, la coordination et l'efficacité de la politique de l'emploi dans la Ville et de la Région, l'accompagnement, la recherche active d'emplois, la formation et l'orientation pour les demandeurs d'emploi, la coordination de tous les acteurs économiques et d'insertion socio-professionnelle.

3. Une politique éducative renforcée

Nous voulons mettre la priorité sur l'éducation et favoriser les synergies entre toutes les politiques éducatives de l'Instruction publique à la Jeunesse en passant par une politique familiale et de la petite enfance.

4. Une politique de prévention et de sécurité renforcée

Après la réforme des polices, une période d'installation de la nouvelle police communale s'est achevée par l'atteinte des objectifs concrets en matière de cadre organique. Cette législature sera consacrée à l'amélioration de son organisation, de son efficacité, de sa proximité en vue de renforcer son action au service de chacun des quartiers de la Ville.

Par ailleurs, il faut continuer à développer une politique de prévention active en renforçant encore par quartier la coordination entre les différents acteurs. La lutte contre les incivilités reste dans ce cadre une priorité.

5. Le renforcement des actions en matière d'aide sociale et de santé et de la cohérence de la politique sociale dans la ville

La politique sociale conjointe à la Ville et au CPAS est une des plus actives de la Région bruxelloise. Mais les besoins des personnes en services, accompagnement, aide et santé sont de plus en plus importants.

Il faut donc augmenter le nombre et la diversité des services aux personnes (allocataires sociaux, aînés, handicapés, etc.) et investir

activement dans une politique de santé.

6. Une politique pour faire de Bruxelles une ville plus propre, plus mobile, plus verte, plus belle

Le renforcement de la propreté de la ville est nécessaire. Il suppose une augmentation des moyens, une meilleure organisation des services et une amélioration de la politique de répression en matière d'incivilités environnementales.

Il faut aussi que la Ville investisse dans un programme environnemental audacieux et une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'investissement dans l'énergie renouvelable.

Enfin, il est aussi nécessaire de développer un programme à long terme cohérent, ambitieux et créateur d'emplois, de reconquête des zones inhabitées à restructurer ou en friche par une politique de grands travaux.

7. Une politique d'animation culturelle et sportive qui favorise la participation

La Ville de Bruxelles doit mettre en avant une offre diversifiée et accessible en matière sportive et culturelle, capable de permettre l'épanouissement de tous les Bruxellois, passionnés ou curieux, amateurs ou professionnels.

8. Le renforcement du rôle de grande métropole et de capitale européenne et fédérale

Par ailleurs, il faut investir dans une politique de renforcement de la visibilité internationale et européenne de la Ville et de son rôle fédérateur au niveau fédéral. Pour ce faire, on s'appuiera notamment sur la politique urbanistique et de mise sur pied de nouvelles infrastructures collectives.

B. Des principes d'actions pour une gouvernance publique moderne

Pour réaliser ces objectifs, nous voulons adopter une méthode de gouvernance moderne pour notre capitale qui soit un modèle de gestion efficace, moderne et transparente. Cette méthode de bonne gouvernance vise à favoriser une gestion publique qui réponde aux critères suivants :

1. La proximité

Chaque politique doit, dans un cadre global, être adaptée aux spécificités des quartiers ou

secteurs de la ville et se développer de manière décentralisée.

2. La coordination et la logique de partenariat

Pour assurer une meilleure efficacité et donc une plus grande cohérence des politiques publiques, une meilleure simplification et une coordination des services et politiques sont nécessaires.

Nous voulons renforcer le partenariat entre Echevins et services et la coordination des politiques, qu'il s'agisse de développement économique, de logement ou encore d'urbanisme.

3. Le renforcement de l'efficacité, de la transparence, du contrôle et de l'évaluation des services de l'administration

Une vaste réforme sera engagée au cours des six années de législature en vue de moderniser l'administration et d'augmenter son efficacité et renforcer les règles de contrôle interne et de déontologie professionnelle.

4. Une administration tournée vers le citoyen

L'administration doit continuer à évoluer pour mieux répondre aux besoins des citoyens : l'amélioration de l'accueil dans les services, la décentralisation des services, la traçabilité des demandes, la tenue de rencontres avec les citoyens, la simplification des démarches administratives sont autant d'objectifs qu'il faut atteindre.

Par ailleurs, des initiatives doivent permettre de continuer à renforcer le contrôle démocratique et de donner aux conseillers communaux les moyens de jouer pleinement leur rôle pour faciliter l'exercice de leurs missions.

5. La participation

La gestion de la Ville doit se baser sur une participation active des citoyens. Nous voulons intensifier les méthodes participatives dans le choix des politiques et recourir, le cas échéant, dans certains cas, au principe du budget participatif.

* * *

Par souci de cohérence, nous avons voulu présenter le programme de la Ville, non de manière éclatée selon les thèmes dépendant de la structure de l'administration mais selon des objectifs clairs impliquant des politiques souvent transversales et coordonnées.

II. Le Programme de législature

1^{er} objectif :

Un logement de qualité pour tous

Le logement est un enjeu central des politiques communales qui doivent à leur niveau concourir à la matérialisation du droit pour tous à un logement décent reconnu par la Constitution.

En cette matière plus que toute autre, une politique globale et coordonnée entre la Ville et le CPAS en associant les SISF doit être menée.

1. Augmenter l'offre de 1.000 logements publics sur le territoire de la Ville

- Produire au moins 1.000 logements publics supplémentaires, répartis de manière équilibrée entre logement social, moyen, libre et conventionné en s'appuyant sur les acteurs de la Ville et du CPAS, les plans, dispositifs et acteurs régionaux et fédéraux ainsi que des partenariats avec le secteur privé ;
- Etablir un cadastre des logements vides mais aussi des terrains en friche et créer une cellule coordonnant dispositifs incitatifs (AIS, Projet X) et répressifs (taxe, réquisition, prise en gestion publique) en vue d'accroître de manière significative le nombre de logements à disposition des Bruxelloises et des Bruxellois ;
- En lien avec le Département du Commerce et celui de l'Urbanisme, améliorer la politique d'occupation des logements au-dessus des commerces ;
- Conditionner les opérations immobilières privées à la création de logements à loyers encadrés ;
- Réduire de manière significative le taux d'inoccupation du logement public et la durée des inoccupations en établissant un tableau de bord

des logements concernés.

2. Encadrer l'offre locative privée

- Intensifier, par le biais d'un partenariat avec le Réseau Habitat, l'information sur les dispositifs d'aides existants en matière locative et de rénovation des logements et faire mieux connaître les aides aux garanties locatives, notamment grâce à un nouveau partenariat avec les banques ;
- Soutenir l'action des agences immobilières et du Projet X par une réduction des centimes additionnels de la Ville pour les propriétaires partenaires qui mettent leurs biens en location dans ce cadre ;
- Mettre en place, dans le cadre de la Commission paritaire locative, les grilles référentielles en matière de loyer et y définir des règles de bonne conduite en matière de discrimination et d'accès au logement ;
- Développer au CPAS le parc de logements de transit existants, à la fois en mobilisant une partie du parc existant et en créant de nouveaux pour répondre aux situations d'urgence et de crise ;
- S'inscrire dans le projet-pilote régional d'aide locative.

3. Rénovation de 1.500 logements publics existants (Régie, CPAS, Sociétés de logement)

- Accorder la priorité à la rénovation des logements publics et porter une attention particulière à la consommation d'énergie et donc aux charges.

4. Régie et CPAS

- Garantir la transparence de l'attribution des logements et des loyers de tout logement par la diffusion publique de règles claires et sur base de critères objectifs. Dans ce cadre, définir les conditions d'accès au logement (plafond de revenu pour les logements à caractère social ou conventionnés) et de calcul du loyer ;
- Mettre en place un comité d'attribution ;
- Assouplir les critères de revenus des ménages et de densité pour l'attribution des grands logements pour familles nombreuses et harmoniser les critères d'attribution ;
- Mettre en place un dispositif participatif associant les locataires aux décisions ;
- Créer un service de maintenance et de réparation d'urgence pour réduire le délai d'intervention chez les locataires.

5. Logement social

- Poursuivre la rénovation du patrimoine social avec le soutien financier de la Région et la mobilisation des budgets libérés par la Ville ;
- Humaniser et renforcer l'accompagnement social et la qualité de l'accueil et de l'écoute des occupants par les responsables ;
- Mettre un local à disposition des locataires et privilégier la présence de concierges dans les immeubles ;
- Aménager les abords de logements sociaux et y localiser des services de proximité ;
- Intensifier la sécurisation des logements sociaux ;
- Embellir et entretenir les communs des ensembles de logements. Rénover, maintenir en état et harmoniser sonnettes et boîtes aux lettres ;

- Aménager des aires de jeux, des terrains de sports, des pelouses et parcs pour enfants et jeunes et/ou moderniser les infrastructures existantes.

6. Logements d'urgence

- Doubler le nombre de logements d'insertion et de transit, lutter contre l'insalubrité via le Projet X, en lien étroit avec la Régie ;
- Renforcer les dispositifs pour les sans-abris (CASU) en instaurant une coordination étroite entre la Ville, le CPAS et le CASU, en augmentant le nombre de lits accessibles toute l'année et la qualité des sanitaires, et en permettant aux personnes sans-abris de déposer leurs effets en toute sécurité.

7. Coordination des initiatives en matière de logement

- Mettre en place une coordination des initiatives pour mener à bien la politique en matière de logement. Elle sera chargée de mener une réflexion et de proposer des initiatives transversales notamment autour des problématiques suivantes :
 1. La mise en oeuvre du Plan logement de création et de rénovation de 2.500 logements ;
 2. Les besoins en logements mis en rapport avec l'évolution socio-démographique de la population ;
 3. La revalorisation du rôle des concierges et les modalités de prise en charge de leur salaire ;
 4. L'amélioration de l'information en matière de logement en réalisant une mise à jour de l'ensemble des offres publiques et privées disponibles sur le territoire de la Ville ;
 5. Les synergies entre sociétés immobilières de service public et l'amélioration de leur gestion en développant un système de *reporting* systématique et d'impulsion.

2^{ème} objectif :

Une Ville qui développe une politique active d'emploi et de développement économique

A. Une ville qui développe une politique active d'emploi

La Ville de Bruxelles, c'est 40% de l'emploi régional pour 14% de sa population (300.000 postes pour 145.000 habitants), le siège de nombreuses entreprises, institutions et administrations publiques locales, nationales, européennes et internationales.

La Ville de Bruxelles, c'est aussi un chômage de près de 25% (dont plus de 10.000 chômeurs complets indemnisés) plus important que la moyenne régionale.

Face à cette situation, il est souvent pensé que les politiques de l'emploi dépendent avant tout de l'Etat fédéral ou de la Région. Or, le pouvoir communal peut être un acteur majeur dans le cadre d'une politique active d'emploi tant comme accompagnateur, impulseur, formateur que comme employeur ou organisateur de partenariats entre opérateurs ou entre les entreprises et les outils d'insertion et de formation.

Notre ambition est de faire de l'emploi et de la formation des priorités clefs de la législation, de leur accorder les moyens nécessaires pour renforcer la politique d'accompagnement et de formation et leur offrir des outils efficaces. Trop peu de jeunes chômeurs font appel aux services de la ville en matière de guidance, d'accompagnement, de mise à l'emploi (Mission locale, ALE). De manière générale, l'information relative à l'existence des services, aux possibilités

d'emploi, aux fonctions critiques ou encore aux offres de formation ne parvient pas toujours au public cible.

De même, alors que la Ville de Bruxelles est un des premiers lieux en Belgique d'apprentissage et de formation ainsi qu'un bassin d'emploi extrêmement important, sa population en bénéficie insuffisamment et les liens entre outils publics, opérateurs de formations et entreprises demandent aussi à être développés. Par ailleurs, de nouveaux métiers voient le jour (environnement, sécurité, services de proximité, services aux personnes - aînés, handicapés, familles,...-) et des formations nouvelles doivent dès lors être mises en place pour répondre à l'évolution de ces demandes spécifiques.

Aussi, face à ces enjeux, la Ville, qui gère directement ou indirectement près de 20.000 emplois (enseignants, fonctionnaires, hôpitaux publics, zone de police, dépendant de la Ville,...), doit dès lors développer une véritable politique d'emploi, et à ce titre élaborer une stratégie efficace d'emploi et de formation, doublée d'une politique économique créatrice d'emplois.

1. Un plan emploi et une nouvelle « coordination emploi »

- Adopter, dans le cadre d'un contrat « Economie – Emploi » local, en phase avec la dynamique régionale, un « Plan Emploi » comprenant la stratégie de la Ville comme initiateur de politiques d'emploi, et les différentes mesures transversales à prendre au niveau local ;
- Créer, au sein de la Ville, une « Coordination Emploi » rassemblant les représentants des différentes autorités impliquées dans la politique de l'emploi (CPAS, Ville, etc.) pour coordonner les différentes politiques et les liens avec les entreprises marchandes ou non-marchandes et mettre sur pied une « task force emploi » rassemblant l'ensemble des opérateurs actifs en matière de formation, de placement, d'insertion socio-professionnelle en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs actions concrètes ;
- Créer un « Salon de l'Emploi » en partenariat avec le privé et la Région qui mettra l'accent sur la situation de l'emploi local et offrira des lieux de rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs, avec conférences, remises de prix aux acteurs les plus performants, etc.

2. Une Maison de l'Emploi et de la Formation

- Créer, dans le cadre de la décentralisation planifiée de l'ORBEM et en collaboration avec l'ORBEM, Bruxelles-Formation et le VDAB, une « Maison de l'Emploi et de la Formation » dont le Conseil d'administration sera ouvert à différents acteurs de l'emploi et de la formation, publics, associatifs ou privés.

Cette maison, sous forme de structure faîtière et sans préjudice des personnalités juridiques nécessaires, sera dotée de moyens d'actions renforcés afin de fédérer, idéalement et à terme dans un endroit identique, de manière cohé-

rente et efficace notamment, les actions de la future antenne décentralisée de l'ORBEM (inscription, accompagnement, CPP...), de la mission locale, de l'ALE, du futur organe bruxellois de formation dénommé « Bruxelles-Ville formation », et les organismes et associations locales de formation et d'insertion socioprofessionnelle qui le souhaiteront.

Elle aura une approche globale et personnalisée des besoins des personnes en demande d'emploi, de guidance, d'accompagnement personnalisé et de formation et deviendra le service de première ligne en matière d'emploi, fédérant et rationalisant le travail des multiples acteurs locaux et organisant le regroupement de l'offre locale.

Elle veillera à conclure un partenariat étroit entre acteurs : CPAS, opérateurs locaux d'insertion socioprofessionnelle, opérateurs de formation, agences d'intérim, entreprises, fonds sectoriels etc.

Elle sera, le cas échéant et selon les possibilités budgétaires, décentralisée en antennes de quartiers avec un même logo et une même visibilité.

Les missions de la Maison de l'Emploi et de la Formation seront principalement les suivantes :

Le pôle prospection

1. Mise sur pied en lien avec le service bruxellois aux employeurs (cellule ORBEM), d'une mission renforcée de prospection auprès des employeurs de la commune (entreprises, PME, indépendants, employeurs publics). Cette mission devra déceler les offres d'emplois et de stages à court et moyen terme et établir une stratégie de réponses et de formations rapides adaptée à la demande. Cette mission doit permettre d'établir un partenariat et une mise en réseau efficace

entre les employeurs de la Ville et la Maison de l'Emploi et de la Formation, de susciter des groupements d'employeurs pouvant engager des travailleurs mis au service des entreprises adhérentes, etc.

2. Organisation régulière d'un « Job-Day » à Bruxelles, permettant une rencontre physique entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
3. Organisation d'un partenariat avec le CPAS, le service du Personnel de la Ville et les para communales pour établir un réseau rapide d'information et de planification des besoins en matière de personnel et de filières d'emplois et permettre l'offre de stages aux personnes fréquentant la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Le Pôle Orientation-Guidance Accompagnement

1. Orientation pour les jeunes dans le cadre d'animations de modules dans les écoles, information sur les débouchés et l'état du marché du travail, aide à l'évaluation et au choix, information sur les études supérieures ou débouchés professionnels, modules de détermination et d'orientation ;
2. Assistance active dans la recherche d'un emploi et de stages (développement de la cellule de guidance, établissement des bilans socioprofessionnels, compétences et profils, guidance individualisée, développement de l'atelier « Recherche Active d'Emploi » (RAE), accompagnement individualisé des stagiaires, préparation des entretiens d'embauche, construction du projet professionnel, etc.) ;
3. Organisation, en partenariat avec le CPAS, du suivi immédiat de l'accompagnement des articles 60 arrivés à l'échéance de leurs contrats et le suivi des programmes PTP ;

4. Valorisation de la formation des articles 60 ;
5. Lancement d'un projet de soutien aux indépendants (information, accompagnement dans les démarches, etc.).

Le Pôle Information-Sensibilisation

1. Fonction d'antenne d'information complète en matière de formation et d'emploi, notamment via une brochure, guichet information et un site web dynamique et efficace ;
2. Organisation d'un système rapide d'information personnalisée sur les offres d'emploi disponibles et diffusion dans les quartiers ;
3. En partenariat avec l'instruction publique, informations dans les écoles sur le marché de l'emploi et les débouchés ;
4. Information et sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et organisation, le cas échéant, d'opérations carrières en partenariat avec les acteurs compétents.

La mise à l'emploi

1. Mise à l'emploi de personnes peu qualifiées à travers un meilleur développement et une dynamisation de l'offre des titres-services au sein de l'ALE comme opérateur ou en partenariat avec les acteurs associatifs existants, le secteur de l'intérim, etc. ;
2. Renforcement et développement des autres missions de l'ALE ;
3. Développement de synergies renforcées et de partenariat avec le secteur de l'intérim, centres d'entreprises, etc. ;
4. Participation à l'installation d'un service social d'intérim (partenariat public-intérim). Ce service accompagnera les personnes peu

qualifiées par une préformation ou un accompagnement souple jusqu'à l'obtention d'un contrat à durée indéterminée.

La formation

1. Mise sur pied, en lien avec Bruxelles-Formation et le VDAB, d'une nouvelle structure au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation, à la fois opérateur, coordinateur, initiateur ou demandeur de formations opérées par d'autres. Cette cellule pourra intervenir pour la conception et/ou la coordination et/ou la prestation de séquences au cours de l'une ou l'autre des étapes de formation prévues en accord avec Bruxelles Formation et le VDAB ;
2. Dans cette optique, elle conclura des accords avec les organismes de formation ISP, écoles de promotion sociale, centres de formations de Bruxelles-Formation, fonds sectoriels dans le cadre d'un conventionnement avec Bruxelles-Formation, l'ORBEM et le VDAB ;

Les formations seront axées sur :

1. Les métiers en pénurie (construction, Horeca, transport, vente, métiers du port, jardinage, boucherie, etc.) en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle actifs sur la Ville, ainsi que le CPAS ;
2. Les formations de base (informatique, traitement de textes, langues) avec une mise à niveau pour tout demandeur d'emploi ;
3. Les besoins de la Ville, du CPAS et des structures para-communales notamment en matière d'animation culturelle et sportive, de services aux personnes (notamment une formation aux nouveaux métiers exercés dans le cadre des titres-services) etc. Dans ce cadre, une planification des besoins publics et des demandes de formation sera

organisée en partenariat entre acteurs publics ou para publics.

3. Une politique active en matière d'économie sociale

- Créer, notamment en lien avec les opérateurs privés, un centre d'entreprises d'économie sociale à Laeken, qui aurait une triple mission :
 1. Opérer, notamment en partenariat avec les acteurs existants dans différents secteurs (construction, jardinage, services aux personnes, entrepreneuriat culturel, accueil de l'enfant ...), comme prestataire de services de proximité (petits travaux, jardinage et services d'entretien divers,...) ;
 2. Accompagner les personnes porteuses de projets d'économie sociale ;
 3. Coordonner et fédérer, quand cela s'avère nécessaire, les initiatives des différents opérateurs d'économie sociale, régies de quartiers, etc.
- Venir en appui aux cellules d'aide et d'accompagnement des travailleurs victimes de licenciements collectifs mises en place par les employeurs, en partenariat avec l'ORBEM et les organisations syndicales.

4. Une politique active en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche

- Soutenir une politique de la diversité active en encourageant l'égalité des chances de manière volontariste et proactive sur le plan de l'emploi et de la mobilisation de tous les talents auprès des employeurs et au sein de la Ville, du CPAS et des para locales ;
- Désigner, au sein de la cellule emploi, un manager de la diversité chargé de sensibiliser, de soutenir, d'élaborer et d'évaluer annuellement les plans de diversité tant dans les services et administrations dépendant directement ou indi-

rectement de la Ville que dans le secteur privé, à travers des conventions et en lien avec la Région ;

- Inciter l'ensemble des organismes et au sein desquelles la Ville est représentée à signer la Charte de la Diversité régionale et à en appliquer les principes.

5. Un plan pour la Ville comme employeur

- Adopter, en début de législature et à l'initiative du Département du Personnel, un plan emploi « Ville employeur ». Ce plan doit impliquer :
 1. Une politique de diversité ;
 2. Une politique de formation initiale et continue, notamment en matière de bilinguisme ;
 3. Une politique de mise à l'emploi des habitants de la commune, d'offres de stages et de première expérience professionnelle ;
 4. Une large publicité des offres d'emploi de la Ville.
- Organiser des formations à destination du personnel sous statut type plan de résorption du chômage afin de lui permettre d'acquérir une expérience à valoriser sur le marché du travail une fois le contrat arrivé à son terme ;
- Développer les clauses sociales dans les marchés publics en vue de faire engager la main-d'œuvre locale et créer un service de suivi des marchés publics pour la mise en œuvre de ces clauses.

B. Une ville qui mise sur son développement économique et commercial

La politique économique est vitale car elle crée de l'emploi et encourage un développement urbain durable. Elle est un facteur majeur de cohésion sociale et de bien-être. Prise en compte dans tous les projets, elle

doit permettre à la Ville, à ses entreprises et à l'ensemble de ses habitants de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite dans la commune. En ce sens, il y a lieu de favoriser les entreprises ayant un attachement territorial fort et de développer les potentialités locales.

L'activité commerciale est fondamentale pour la vivacité d'une ville. Elle est à la fois génératrice d'emplois et de richesses et garante de convivialité et d'animation.

Le tourisme est devenu une industrie internationale pour les grandes villes. C'est une des réponses aux ralentissements de l'économie locale et au chômage.

Le développement de l'attractivité de la Ville s'inscrit donc dans une stratégie générale communale de redynamisation économique et de valorisation de son patrimoine.

1. Un plan local ambitieux « Economie et Emploi »

- Doter la ville dans le cadre du « Contrat Economie et Emploi » local, en partenariat avec la Région, d'un programme de développement économique en développant :
 1. Une stratégie collective audacieuse d'attractivité économique de la Ville au niveau régional, national et international impliquant : la mise sur pied d'une politique d'attractivité des entreprises, PME, indépendants, commerces et Horeca ; la dynamisation de la politique de congrès, de tourisme et d'entrepreneuriat culturel ; le développement des activités de logistique et du port et l'aide à l'émergence d'un pôle de technologie durable (métiers de l'environnement) et de nouvelles technologies ;
 2. Une « Agence locale de développement économique », en partenariat avec l'ABE et la SRIB, regroupant tous les partenaires publics et privés du monde économique visant à

dynamiser la politique de développement économique dans les secteurs porteurs prioritaires en partenariat avec la Région dans le cadre du « Contrat Economie et Emploi » ;

3. Et un plan de recherche active des investissements étrangers en partenariat avec l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, la SRIB et la SDRB.

2. Une politique touristique dynamique

- Adopter un nouveau plan pluriannuel pour le tourisme sur base d'une nouvelle coordination entre tous les acteurs et des attentes des touristes (congressistes, touristes internationaux, touristes locaux, touristes thématiques, jeunes...);
- Renforcer le soutien aux événements de la Ville de Bruxelles : Plaisirs d'Hiver, Bruxelles-les-Bains, etc.
- Faire adopter au sein du BITC un plan relatif à l'image de la Ville à l'étranger, en coordination avec les services existants et avec une nouvelle stratégie dynamique notamment vers les pays émergents, les destinations *low cost* et les grandes capitales frontalières ;
- Mettre en valeur les sites remarquables de tous les quartiers de la Ville ;
- Concrétiser une stratégie de développement dans le secteur touristique et de congrès à Laeken en s'appuyant sur les deux institutions phares que sont le Parc des Expositions et l'Atomium ;
- Développer des services à la hauteur des standards européens notamment en :

1. Renforçant l'information à destination des visiteurs notamment sur le site Internet (reprise des grands événements culturels,

mise à disposition d'information du secteur de l'Horeca) ;

2. Améliorant l'attractivité qui doit être un souci commun à tous les services (par exemple la question de la propreté) ;

3. Et en installant des indications touristiques uniformes, originales et facilement lisibles.

- Participer à la revalorisation du centre-ville, notamment en mettant en place un service transversal dans la Ville qui analyse toutes les matières ayant trait à la Grand'Place (urbanisme, mobilité, commerces, ...) afin, entre autres, d'assurer la conformité aux règles du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de valoriser cet espace ;
- Continuer à préserver notre patrimoine et le valoriser comme c'est le cas pour la Grand'Place et le Meyboom, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Développer un pôle événementiel d'Eté (le pendant de « Plaisirs d'Hiver ») pour renforcer l'attractivité de la Ville ;
- Lancer une année à thème récurrente pour promouvoir une image positive de Bruxelles et soutenir son économie ;
- Fédérer l'offre culturelle et artistique du Mont des Arts (Musée des Instruments de Musique, Palais des Beaux-Arts, Musée de la Dynastie, etc.) en partenariat avec le pouvoir fédéral et en assurer la promotion à l'étranger avec nos partenaires ;
- Développer et dynamiser l'Ommegang afin de le rendre accessible à tous en limitant la privatisation de la Grand'Place ;

- Valoriser à l'étranger une stratégie ambitieuse de nouveaux grands événements (sportifs, culturels, etc.) et de nouveaux pôles d'attraction.

3. Attirer et soutenir les petites entreprises, les commerces et les indépendants

- Etablir, avec la commission consultative des commerçants et les atriiums, un plan de développement commercial ;
- Créer, avec la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles, un service spécifique d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants et développer un guichet unique pour indépendants reprenant toutes les informations utiles ;
- Réaliser un cadastre des commerces manquants par quartier ;
- Encourager, dans le cadre des propriétés communales et du CPAS, le développement de nouveaux commerces en visant la diversité et la qualité de l'offre commerciale, le cas échéant,

via une cellule « commerce » ;

- Développer les zones commerçantes :
 1. Mettre en commun des outils d'animation entre noyaux commerciaux ;
 2. Redynamiser et promouvoir l'image de l'îlot sacré (lutte contre le racolage, etc.) ;
 3. Créer des quartiers thématiques : patrimoine bruxellois, artisanat africain, marocain, bio, ...
- Développer des services dans les parkings et négocier avec les de commerçants l'offre de gratuité de la première heure de parking au centre-ville ;
- Prendre des mesures pour limiter les nuisances des *night shops* ;
- Diminuer les charges administratives.

3^{ème} objectif : **Une Ville éducative**

A. Instruction publique

Un système éducatif performant est celui au sein duquel les valeurs de liberté, de solidarité, d'égalité, de tolérance ainsi que le respect de l'autre et de soi trouvent un point d'ancrage. Il permet à l'élève d'acquérir les connaissances, savoirs et compétences qui lui serviront tout au long de sa vie.

Pour lutter contre les inégalités, un enseignement de qualité accessible à toutes et tous sans distinction, est indispensable et doit mobiliser tous les efforts.

1. Consolider le projet pédagogique des établissements scolaires de la Ville et définir des méthodes pédagogiques actives, cohérentes et adaptées

- Proposer un modèle d'enseignement dynamique, en évolution permanente, ouvert sur le monde et qui permet la démocratisation de l'accès aux savoirs ;
- Consacrer l'enseignement à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être tout en veillant à l'épanouissement de l'élève ;
- Créer une cellule de pilotage du projet pédagogique ;
- Organiser une plus grande collaboration entre le Centre de Méthodologie et de Pédagogie Appliquée, le Département pédagogique de la Haute Ecole Francisco Ferrer, les bibliothèques et l'Université Libre de Bruxelles en vue de développer des pédagogies nouvelles ;
- Recentrer les missions du Centre de Méthodologie et de Pédagogie Appliquée sur la

recherche en matière de méthodes pédagogiques ;

- Valoriser les équipes de notre enseignement spécialisé qui développent des pédagogies spécifiques par l'obtention d'une reconnaissance en tant que centre de référence ;
- Mener une recherche-action en matière d'apprentissage des langues (immersion, échanges, organisation d'activités parascolaires, etc.) ;
- Développer davantage de synergies entre les écoles secondaires et l'enseignement supérieur (hautes écoles et universités) en vue de mieux répondre aux exigences de ce dernier ;
- Mettre en adéquation l'offre d'enseignement technique et professionnel avec les besoins socio-économiques bruxellois, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale (accords avec les entreprises bruxelloises notamment en matière de stages, d'équipements, ...).

2. Assurer la mixité et lutter contre la dualisation de l'enseignement

- Mettre en place, dans l'enseignement secondaire, une procédure d'inscription fondée sur le principe de transparence ;
- Assurer l'accès à une information exhaustive à propos de l'offre scolaire dans notre enseignement en créant par exemple un comptoir d'information ;
- Favoriser la mixité sociale et l'intégrer dans le projet social et pédagogique de l'établissement ;
- Favoriser les échanges entre élèves d'établisse-

ments d'enseignement secondaire de filières différentes (général, technique, professionnel) et de langues différentes ;

- Valoriser les réalisations des équipes pédagogiques et des élèves de l'enseignement technique et professionnel ;
- Favoriser l'accès à nos établissements scolaires à plus de Bruxellois.

3. Assurer un enseignement de qualité et éviter que l'aspect économique soit un frein

- Rendre les activités obligatoires ou para scolaires financièrement accessibles à tous ;
- Permettre à tous d'accéder aux infrastructures et aux outils pédagogiques par le développement accru de bibliothèques itinérantes et d'activités extrascolaires.

4. Lutter contre l'échec scolaire

- Renforcer les dispositifs de médiation scolaire, d'accrochage scolaire, d'ateliers d'aide à la réussite, de tutorat, etc. permettant à chaque élève d'assurer sa réussite ;
- Développer, dès le premier degré de l'enseignement secondaire, des stratégies ayant comme objectif l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur (campagnes d'information sur les études supérieures et leurs débouchés, renforcement des partenariats entre les écoles secondaires et l'enseignement supérieur, etc.) ;
- Mettre en place et évaluer les résultats d'une politique d'orientation efficace des élèves et les guider vers les formations où les débouchés professionnels existent.

5. Éduquer au respect de la différence et de la diversité

- Elaborer une Charte de la diversité ;
- Favoriser les projets et actions d'éducation au respect de la différence ;
- Renforcer la formation initiale et continuée des enseignants en leur offrant des outils pédagogiques abordant la diversité de manière transversale ;
- Mettre en place un Comité de pilotage composé d'experts, de parents et d'enseignants, afin d'accompagner notre politique structurelle pour l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein de l'enseignement ordinaire.

6. Faire de l'école un lieu de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté

- Poursuivre l'éducation aux valeurs démocratiques par l'apprentissage et la compréhension du fonctionnement des institutions à travers la participation de l'élève à la vie de l'école ;
- Développer davantage et de façon transversale des projets d'éducation à la citoyenneté qui porteront sur les grands principes de la vie en société (civisme, valeurs démocratiques, respect de l'environnement, ...) ;
- Mener des actions de sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'énergie et au développement durable, tant avec le personnel qu'avec les élèves ;
- Renforcer le travail de mémoire et favoriser les actions de lutte contre le fascisme.

7. Une école ouverte sur le Monde

- Promouvoir l'apprentissage des langues étrangères et favoriser les échanges linguistiques ;
- Renforcer l'éducation aux médias ;
- Favoriser l'accès et l'apprentissage aux nouvelles technologies ;
- Développer les activités culturelles en partenariat avec le service de la Culture en donnant, dans la mesure du possible, la gratuité d'accès à tous les lieux culturels appartenant à la Ville et en accueillant davantage d'activités culturelles au sein des écoles.

8. Poursuivre la politique menée en matière d'éducation à la santé

- Promouvoir une alimentation saine à l'école : poursuivre les travaux du comité diététique, renforcer la politique nutritionnelle au sein des écoles, développer des actions et des campagnes de promotion pour une pratique alimentaire saine auprès des parents et généraliser l'installation des fontaines d'eau dans les écoles ;
- Promouvoir l'éducation physique à l'école : poursuivre les projets sportifs inter-écoles, généraliser les cours de natation dès la maternelle et soutenir les projets de l'Association sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles ;
- Mener des actions de sensibilisation et proposer des réponses concrètes aux problèmes de dos (poids du cartable, maintien, mobilier, etc.).

9. Mener des actions de prévention dans divers domaines

- Renforcer le partenariat entre le Service de Prévention et d'Orientation à la Santé à l'Ecole, les 5 Centres psycho médico-sociaux et le SE.SA.ME (Centre de Guidance) de la Ville de

Bruxelles, notamment afin d'aborder des thématiques telles que le SIDA, les assuétudes, le suicide, ... ;

- Lutter contre la publicité dans l'enceinte de l'école en la supprimant mais aussi en organisant des actions permettant de développer l'esprit critique ;
- Juguler la violence à l'école par des actions de prévention, de médiation et former les jeunes à la gestion pacifique des conflits ;

10. Encourager la participation

- Renforcer le dialogue entre les différents acteurs (parents-élèves-écoles-associations) ;
- Mettre en oeuvre des dispositifs ayant pour objectif la participation effective des parents à la scolarité de leur(s) enfant(s) et évaluer ces dispositifs régulièrement ;
- Dynamiser les conseils de participation ;
- Développer davantage les partenariats avec les associations.

11. Un personnel reconnu et motivé

- Constituer une réserve de recrutement en vue de pallier les pénuries d'enseignants à venir ;
- Redéfinir les tâches des directions ;
- Organiser des formations continuées s'adressant aux directions et portant sur la gestion d'un établissement scolaire ;
- Accueillir les nouveaux membres du personnel et accompagner les agents durant leur carrière afin de maintenir la motivation, élément qui génère de l'épanouissement ;

- Renforcer l'esprit d'appartenance à l'institution « Ville de Bruxelles » ;
- Stabiliser les équipes pédagogiques en les mobilisant autour de valeurs et projets communs ;
- Valoriser le rôle et le statut de l'enseignant au travers de moyens convergents tels que : l'offre croissante de formations continues diversifiées et de qualité, la valorisation des initiatives créatives et efficaces et l'accès gratuit pour les enseignants aux infrastructures culturelles de la Ville.

12. Gérer les infrastructures et les équipements scolaires à long terme

- Prendre en compte la dimension pédagogique dans l'architecture ;
- Poursuivre la politique de rénovation et de valorisation des anciens bâtiments scolaires ;
- Acquérir et construire de nouveaux bâtiments scolaires ;
- Mettre en oeuvre un plan d'action portant sur le développement durable ;
- Mener une politique active de recherche de financements (fonds des bâtiments scolaires, fonds sectoriels, ...)
- Optimiser l'usage du matériel technique ;
- Créer une infrastructure d'accueil afin d'assurer l'hébergement des classes dont l'établissement scolaire est en travaux ;
- Créer une équipe d'ouvriers spécialisés (régie) permettant d'assurer rapidement les travaux d'entretiens propres au Département de l'Instruction publique ;

- Prévoir le phasage des travaux en fonction de la vie scolaire et intégrer cette obligation dans le cahier des charges des entrepreneurs.
- Envisager la création d'une école fondamentale néerlandophone supplémentaire au centre-ville.

13. L'école dans son quartier : assurer la sécurité et la convivialité

- Renforcer la présence d'Agents de Prévention et de Sécurité (APS) assurant l'encadrement des élèves et le respect des règles de "civisme" aux abords des écoles ;
- Renforcer l'éducation à la sécurité routière, notamment en collaboration avec la Police ;
- Participer activement aux projets visant la sécurisation des abords d'écoles en s'adjoignant l'avis du Conseil de Participation ;
- Augmenter le personnel afin d'ouvrir, en dehors des heures d'écoles, les infrastructures scolaires au profit des Bruxellois.

B. Famille et Petite enfance

Les familles sont les premiers acteurs éducatifs. Elles ont besoin de soutien, d'aide à l'éducation, de services diversifiés, d'espaces, de valorisation et de responsabilisation. La Ville doit devenir une ville qui s'adapte et répond aux besoins des enfants et des parents, une ville qui pense aux familles monoparentales, aux femmes souvent seules pour élever leurs enfants, à leurs besoins. Les familles ont besoin de places d'accueil et d'activités pour les enfants en bas âge. Si l'on veut investir dans le capital humain, l'éducation, la prévention, le respect de l'autre, la citoyenneté, l'insertion, le respect de l'environnement et l'alimentation saine, tout

commence par et dans les familles d'où l'urgence du déploiement d'une politique familiale et surtout parentale de la Ville.

La majorité des financements nécessaires au développement de cette politique sera recherchée auprès des autres niveaux de pouvoirs.

1. Accueil des enfants

- Créer 100 places d'accueil supplémentaires, une crèche complémentaire et augmenter la capacité des crèches de la Ville et des pré gardiennats ;
- Renforcer la diversité du type de prise en charge et de l'offre d'accueil ;
- Centraliser les demandes en créant une liste commune pour l'ensemble des lieux d'accueil ;
- Assurer le respect et la transparence des procédures d'inscription ;
- Maintenir la priorité d'accès aux crèches pour les habitants de la ville ;
- Adapter les horaires de certaines crèches pour les parents et envisager la possibilité de développer une crèche de nuit pour les travailleurs à horaire décalé ;
- Favoriser les partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier ;
- Envisager la mise sur pied d'une crèche pour le personnel de la Ville (catégories de personnel où des carences existent) et les riverains dans le cadre du plan SEMA ;
- Entretien et rénover les bâtiments existants ;
- Stimuler la création de nouvelles places d'ac-

cueil chez les gardiennes à domicile, en collaboration avec l'ONE et Kind & Gezin grâce à un plan de formation et d'information sur les aides disponibles et les procédures à suivre et grâce au développement des co-accueillantes ;

- Développer les haltes-garderies dans les lieux publics et les quartiers commerçants ;
- Doubler les possibilités de gardes d'enfants malades ;
- Développer les initiatives de psychomotricité ;
- Renforcer les formations à destination du personnel des crèches ;
- Augmenter les outils pédagogiques et ludiques dans les crèches et pré gardiennats.

2. Plus d'information aux parents

- Editer le « Guide des Parents » à Bruxelles comprenant, en plus de nombreux conseils pour la santé et l'éducation des enfants, la liste des services (pédiatres, consultations ONE), des lieux d'accueil et des activités pour enfants.

3. Plus de soutien aux parents

- Organiser des « Espaces Familles » dans les quartiers à partir d'infrastructures existantes (baby kot, consultations ONE, Kind & Gezin, crèches associations etc) et en partenariat avec elle et en étendre à Haren, au Quartier Nord et Quartier Nord Est ;

Ces espaces pourront développer les activités suivantes : rencontres conviviales de quartier, lancement d'initiatives récréatives et ludiques, formations et conférences sur la « parentalité » en matière pédagogique, élaboration d'outils de soutien à la parentalité, permanences d'écoute et ouverture aux associations de la CCF pour

réunions et actions, renforcement de la médiation familiale (couples en instance de séparation), organisation d'espaces rencontres, organisation des stages parentaux, activités intergénérationnelles.

- Organiser par quartier une « Coordination des grands-parents » en collaboration avec l'ONE et Kind & Gezin, afin d'apporter de l'aide pour accueillir les enfants après l'école et surveiller les devoirs ;
- Optimiser les outils existants d'aide aux familles en vue de renforcer leur efficacité, visibilité, cohérence et l'étendue de leurs services aux familles (aide aux familles, etc.)

4. Renforcer le partenariat avec la politique de la jeunesse

- Inclure des actions de soutien à la parentalité dans les actions de prévention.

C. Jeunesse

Lieux de socialisation, les Centres de Jeunes et les Maisons des Enfants doivent avoir un fonctionnement exemplaire car ils sont des lieux d'apprentissage de la vie en groupe. Ils doivent être le reflet d'une société où les contradictions et les confrontations peuvent s'exprimer et s'expliciter pour se résoudre par le consensus.

Partant du principe que la diversité est enrichissante, il faut préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyennes et citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à toutes les cultures.

A travers les projets menés, nous veillerons à proposer un accueil et des activités de qualité dans le respect des caractéristiques

sociales, économiques et culturelles de chacun. Une attention particulière est portée aux enfants et aux jeunes les plus démunis du point de vue social, économique, culturel et affectif afin de donner à chacun ce dont il a besoin pour s'épanouir.

1. Un contexte d'animation favorable grâce à des activités de qualité

- Adapter les projets et animations aux besoins des jeunes et évaluer régulièrement le travail réalisé par rapport aux besoins exprimés ou décelés ;
- Augmenter l'offre de stages pendant les vacances dans les infrastructures sportives et culturelles de la Ville.

2. Du personnel bien formé

- Poursuivre et améliorer la formation ponctuelle et continue des animateurs ;
- Poursuivre les supervisions individuelles et/ou collectives ainsi que les évaluations régulières ;
- Créer, en partenariat avec les bibliothèques de la Ville de Bruxelles, un centre de documentation spécifique à l'animation pour le Service Jeunesse, l'asbl BRAVVO, les auxiliaires d'éducation de l'Instruction publique et le secteur associatif ;
- Améliorer et renforcer la formation du personnel de l'asbl BRAVVO ;
- Créer, en partenariat avec le Département de l'Instruction publique, un centre de formation aux métiers de l'animation et de la prévention reconnu par la Communauté française ;
- Former les animateurs à l'intégration et l'encadrement des enfants malades et/ou porteurs d'un handicap ;

- Sensibiliser et proposer des formations spécifiques aux questions liées à l'égalité hommes-femmes.

3. Des infrastructures et du matériel adéquats

- Poursuivre la politique d'investissement dans les infrastructures utilisées par les services offrant des activités au bénéfice des jeunes ;
- Créer une équipe d'intervention pour les petits entretiens afin de maintenir les infrastructures et le matériel en bon état et assurer ainsi un accueil digne et confortable ;
- Acquérir un lieu, hors cadre urbain, afin d'y installer un centre de vacances ;
- Finaliser la construction d'une infrastructure collective supplémentaire dans le quartier Nord ;
- Adapter les structures à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap ;
- Mener des actions de sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'énergie et au développement durable, tant avec le personnel qu'avec le public.

4. Des objectifs clairs dont le principe d'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion

- Développer des projets spécifiques tels que la sensibilisation à l'égalité hommes-femmes ;
- Développer les projets liés à l'éducation à la citoyenneté ;
- Renforcer la participation des jeunes en mettant sur pied notamment un Forum des Jeunes et un Conseil communal des Enfants.

5. Renforcement du dialogue et de la collaboration entre les différents acteurs

- Etablir un lien social fort entre les diverses composantes d'un quartier (habitants, commerçants, parents, services jeunesse, associations, écoles, services publics, ...) afin de promouvoir une cohabitation harmonieuse. Pour ce faire, participer à et/ou organiser, au sein de chaque quartier, des rencontres régulières entre toutes ces composantes ;
- Renforcer le soutien aux organisations de jeunesse (écoles de devoirs, maisons de jeunes, services de prévention, mouvements de jeunesse, ...).

4^{ème} objectif : **Une Ville sûre**

La sécurité est un des premiers droits des citoyens. Assurer la sécurité pour garantir la paix publique est une mission prioritaire que nous assumons sans complexe et avec détermination.

La sécurité doit être abordée de façon globale et adaptée. Education, prévention, répression, insertion et solidarité sont indissociables.

L'insécurité frappe tout le monde en ce compris les plus fragilisés, les jeunes enfants, les personnes isolées, les quartiers précarisés, etc.

Enfin, la sécurité est aussi une affaire de lutte contre les inégalités. Il s'agit d'un combat permanent pour garantir une sécurité d'existence à chacune et à chacun.

1. Une police de proximité qui oriente l'action des forces policières vers le terrain et le service direct au citoyen

- Adopter, après une évaluation approfondie, un nouveau plan zonal de sécurité et une « Charte de la police locale ». Ces instruments viseront à moderniser son organisation, à lui donner comme première priorité la mission de police de proximité et à augmenter les compétences de management et de gestion des ressources humaines ;
- Elaborer, dans le cadre du plan zonal de sécurité, un « Plan de Prévention et de Sécurité » par quartier, après une phase de consultation avec les habitants, soumis à évaluation régulière ;
- Mettre sur pied, par quartier, un « Conseil de prévention et de sécurité » composé des représentants des habitants et des acteurs publics, qui se réunirait régulièrement avec les représen-

tants du commissariat de quartier pour faire le point sur la sécurité ;

- Ouvrir 24h/24h au moins un nouveau commissariat pour la zone plus excentrée de Neder-Over-Heembeek – Haren comme cela a été fait pour le secteur de Laeken et celui du Pentagone ;
- Installer de 100 à 150 caméras supplémentaires ;
- Mettre en place des bornes d'appel devant tous les commissariats avant fin 2007 ;
- Développer l'aide aux victimes (bureau d'aide aux victimes, formations, etc.) ;
- Mettre en place une formation à destination des policiers pour améliorer l'accueil des citoyens ;
- Réhabiliter l'ancienne Ecole de la Batellerie en vue d'y implanter le bâtiment de l'Ecole Régionale et Intercommunale de Police et améliorer la formation des policiers ;
- Développer les patrouilles de police à vélo et à pieds.

2. Renforcer la présence préventive dans les quartiers

- Continuer à développer une coordination des acteurs de prévention par quartier ;
- Continuer le déploiement de gardiens dans les parcs ;

- Poursuivre le déploiement d'agents de prévention à la sortie des écoles, des actions ponctuelles en matière de stationnement de voitures, etc.
- Renforcer la présence d'agents de prévention en soirée ;
- Installer et regrouper tous les services du Contrat de Sécurité et de la coordination BRAVO au sein du quartier Anneessens, rue de la Caserne, dans un nouveau bâtiment.

3. Renforcer les partenariats entre la Police et d'autres organismes

- Développer des projets avec les services sociaux comme c'est le cas avec le Plan canicule ;
- Renforcer avec les écoles l'intervention des médiateurs afin de garantir l'accrochage scolaire des élèves et d'assurer une écoute aux difficultés rencontrées par certains d'entre eux ;
- Organiser pour tous les enfants de la Ville un centre de formation pratique à la sécurité routière ;
- Créer un corps de « gardiens de la paix » fédérant les agents de prévention, gardiens de parcs, auxiliaires de police, etc.
- Etablir un partenariat entre les policiers de quartier et les agents de prévention, gardiens de parc (etc.), en vue de coordonner certaines missions et d'harmoniser certaines méthodes, responsabilités, formations, tenues vestimentaires, logos, etc.

4. Développer la lutte contre toutes formes de violence

- Faire de la lutte contre la violence intrafamiliale et la violence faite aux femmes (femmes bat-

tues, maltraitance des enfants, etc.) une priorité en collaboration avec les secteurs sociaux, médicaux et judiciaire ;

- Renforcer les dispositifs de lutte contre les violences à l'école.

5. Renforcer la lutte contre les incivilités

- Assurer la formation et l'engagement de policiers supplémentaires en matière d'incivilités. Dans la mesure du possible, instaurer une progressivité des amendes correspondant au niveau des revenus des contrevenants ;
- Instaurer une bonne coordination entre la police et les agents communaux à affecter en nombre plus important et développer des brigades mixtes chargées de constater et de verbaliser immédiatement les petits délits, atteintes à la propreté ou tout autre type de nuisances sur la voie publique.

6. Continuer à lutter contre la traite des êtres humains, contre toute forme de mendicité organisée et combattre le travail au noir

- Intensifier, en collaboration avec les associations, le parquet et l'inspection sociale, la lutte contre les marchands de sommeil et les employeurs « exploités » ;
- Démanteler les réseaux de mendicité tout en accordant une attention particulière aux personnes exploitées et, en particulier, les enfants ;
- Continuer de réduire les nuisances dues à la prostitution de rue dans les quartiers d'habitations (commissariat mobile, contrôle des clients, plan de mobilité, installation de caméras) ;
- Aider à la réinsertion des victimes de la traite des êtres humains.

7. Développer tous les projets permettant une réduction de la délinquance juvénile

- Renforcer l'encadrement et le suivi des jeunes mineurs délinquants dans une perspective de reconstruction du lien social ;
- Développer l'offre de prestation d'intérêt général dans les services de la Ville et du CPAS en collaboration avec le service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives

8. Lutter contre les toxicomanies

- Développer, avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'offre de logements accompagnés au sein du centre d'accueil Transit, pour favoriser l'accompagnement et la réinsertion des toxicomanes.

9. Développer et amplifier l'approche intégrée de la médiation

- Développer le principe des personnes-relais pour la médiation sociale sur les sites de logements sociaux ;

- Développer au niveau communal la médiation pour les mineurs dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse (réforme de la loi de 1965).

10. Faire de la lutte pour la sécurité une lutte pour la qualité de vie

- Poursuivre le programme de sécurisation des logements sociaux : sécurisation des accès, éclairage de halls, entretien des communs, etc.
- Augmenter le sentiment de sécurité dans les espaces publics par des points d'éclairages publics plus nombreux, intégrer la dimension sécurité dans l'aménagement du territoire ;
- Renforcer la poursuite de la répression pour les délits environnementaux et de propreté.

5^{ème} objectif :

La Ville des services aux personnes

A. Action sociale et santé

L'action sociale a évolué. Elle est passée d'une notion quasi exclusive d'assistance à celle de service aux personnes, d'accompagnement et de « coaching social ». Elle doit aussi renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques sociales.

Il en va de même en ce qui concerne l'accessibilité aux soins. C'est pour nous une priorité absolue. C'est dans cet esprit que nous nous sommes battus notamment pour les hôpitaux publics dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'ils sont indispensables à la santé des Bruxellois.

1. Optimiser l'intervention sociale à disposition des Bruxelloises et des Bruxellois avec un partenariat entre la Ville et le CPAS et une meilleure répartition des compétences

- Certaines initiatives, aujourd'hui éparses, seront rassemblées et réorganisées le cas échéant dans une ou plusieurs structures encore à définir (ASBL, chapitre XII) : plan canicule et plan isolement, centres de contacts et autres projets.

2. Agir pour émanciper

- Poursuivre la mise au travail des personnes aidées par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ainsi que tout demandeur d'emploi, et créer des passerelles vers des emplois « durables » tant publics que privés, en collaboration avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

3. Maintenir l'attention sur les publics les plus fragiles

- Etendre le « Projet X » de lutte contre l'insalubrité des logements pour l'amélioration des conditions de logement des publics à faibles revenus ;
- Développer un plan de lutte contre l'isolement par quartier, sur base d'une coordination, par le CPAS, des acteurs sociaux du quartier et d'un recensement des personnes seules et précarisées ;
- Développer, avec les services existants, un plan de prévention et de soutien en cas de détresses psychologiques et de tentatives de suicide ;
- Organiser des formations à destination des allocataires sociaux afin de les sensibiliser à l'utilisation rationnelle des énergies ;
- Instaurer, en coordination avec le CPAS et le secteur associatif, une permanence « urgence sociale » ouverte 24h/24h, sur le modèle des permanences médicales, avec un numéro vert unique. Etablir un référent unique.

4. Une Ville qui soutient les associations

- Soutenir et organiser une coordination de l'action associative par quartier afin d'éviter les double-emplois et la déperdition des énergies et les inciter à déposer des projets collectifs ;
- Signer un contrat entre la Ville et les asbl situées dans la ville bénéficiant de subsides de la Ville en établissant un partenariat basé sur les principes d'autonomie des asbl, d'objectivité dans l'attribution des subventions, d'égalité de

traitement, de reconnaissance et de valorisation du volontariat, de participation et de concertation constante avec la Ville.

5. Mieux faire participer les aînés

- Intégrer à toutes les politiques de la Ville la dimension « aînés » et en confier le suivi au Conseil consultatif des Aînés ;
- Organiser une « semaine des seniors » dans la ville ;
- Offrir lors de la retraite un « Passeport pour une retraite active », reprenant les activités sportives, culturelles et sociales, les services pour les aînés et des informations en matière de sécurité sociale et de pension.

6. Mieux aider les aînés

- Promouvoir et renforcer l'information en matière de transports pour les personnes âgées ;
- Renforcer le nombre de services d'aide à domicile et développer des services pour personnes âgées dans les hôpitaux de la Ville ;
- Soutenir les projets existants à la Régie Foncière et à Lorebru de résidences-services et en promouvoir de nouvelles au sein de chaque quartier permettant aux personnes de rester chez elles et d'être aidées tout en gardant leur autonomie ; développer ces services dans les logements sociaux ;
- Créer un « service d'accompagnement » par quartier pour les personnes isolées qui ont peur de sortir seules.

7. Des soins de santé accessibles et modernes

- Elargir la politique de prévention des problèmes de santé des Bruxellois en insistant pour que les outils régionaux et communautaires s'intéressent à la situation sanitaire de la Ville de Bruxelles ;
- Etablir le diagnostic santé de la Ville en partenariat avec les hôpitaux, les médecins généralistes et les maisons médicales, mais aussi l'appui de l'Observatoire régional ;
- Une collaboration entre l'Instruction publique, le CPAS, les médecins pédiatres et généralistes et les Communautés doit permettre de développer des campagnes de prévention contre les maladies de société (obésité, tabagismes, assuétudes) ;
- Les campagnes de prévention doivent viser en priorité les adolescents.

8. Optimiser et humaniser l'organisation et la gestion des hôpitaux du réseau IRIS

- Organiser l'offre de soins en veillant au maintien de son accessibilité, poursuivre la mise en oeuvre d'un plan stratégique médical et moderniser les processus de gestion en veillant à poursuivre l'assainissement financier des structures hospitalières ;
- Réaliser l'accord cadre signé entre le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), la Ville de Bruxelles, l'Université Libre de Bruxelles, le réseau de l'Inter Hospitalière Régionale des Infrastructures de Soins (IRIS) et l'Hôpital Erasme pour permettre le maintien de cette accessibilité aux soins jumelée au plus haut degré de qualité de la médecine ;

- Poursuivre l'intégration des services et coordonner l'offre médicale, ainsi que les investissements pour éviter la concurrence ou les double-emplois entre hôpitaux ;
- Alléger et expertiser la structure des organes de gestion du réseau IRIS ;
- Réviser les statuts des médecins pour obtenir un statut unique ou mono hospitalier limité au réseau IRIS et mieux intégrer les médecins généralistes et de famille dans le fonctionnement des hôpitaux IRIS et notamment comme alternative aux urgences ;
- Promouvoir activement l'accueil des patients dans leur langue.

9. Faciliter l'implication des personnes handicapées dans la ville

- Etablir un programme transversal spécifique pour améliorer l'adaptation de la Ville aux besoins des personnes handicapées (emplois réservés dans l'administration, logements adaptés dans la Régie, adaptation des voiries et accessibilité aux bâtiments, services à domicile, centres de répit, sites de la Ville adaptés pour les malvoyants et les sourds, meilleure représentativité des personnes handicapées, etc.) ;
- Transmettre les avis et les recommandations du Conseil consultatif de la personne handicapée au Collège des Bourgmestre et Echevins ;
- Renforcer l'implication des personnes handicapées et de leurs associations dans les activités de la Ville de Bruxelles (sport, culture, etc.) ;
- Respecter les obligations en matière d'emploi des personnes handicapées ;
- Créer en partenariat avec les niveaux de pouvoirs et les associations spécialisées un établis-

sement d'accueil des personnes handicapées.

10. Assurer l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite

- Veiller à l'application des sanctions de l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes handicapées ;
- Augmenter les emplacements de stationnement réservés aux handicapés ;
- Renforcer, sur la base d'un diagnostic émis par le Conseil consultatif communal de la personne handicapée, l'accessibilité des équipements et services communaux ;
- Améliorer l'accessibilité de l'information ;
- Mettre à disposition des personnes handicapées qui le nécessitent des logements adaptés à une vie collective « supervisée » ;
- Améliorer l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles, artistiques et sportives ;
- Soutenir la création d'une structure socio-médicalisée d'accueil, d'hébergement et de répit des personnes handicapées et de leurs accompagnants.

11. Eduquer à la diversité en matière de handicaps

- Permettre aux enfants hospitalisés de poursuivre leur scolarité en soutenant l'Ecole Robert Dubois.

B. Cultes et morale philosophique

Nous sommes attachés à la neutralité de l'Etat et aux trois principes fondamentaux inscrits dans la Constitution qui règlent la matière des cultes et de la laïcité, à savoir : l'égalité et la non-discrimination (articles 10

et 11), la liberté des cultes et de manifester ses opinions (articles 19 et 20) et enfin, l'indépendance des cultes et des mouvements philosophiques (art 21 alinéa 1er).

- Etablir une collaboration avec le Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale pour mieux gérer l'organisation des fêtes religieuses ;
- Défendre auprès de la Région de Bruxelles-Capitale la mise en application rapide de l'ordonnance concernant tous les cultes reconnus pour établir la reconnaissance des communautés religieuses et philosophiques locales (églises, synagogues, mosquées...);
- Poursuivre le travail de la plateforme « inter-convictionnelle » afin de renforcer et encourager toutes les initiatives qui favorisent le dialogue entre les différentes communautés, le respect de l'autre, le respect des droits et libertés constitutionnelles sous la responsabilité de l'Echevin des Cultes ;
- Organiser des rencontres régulières entre les représentants des cultes et de la laïcité ;
- Suggérer aux différentes instances compétentes l'intégration à l'école des formations pour tous sur les différentes religions et morales philosophiques ;
- Entamer un dialogue avec les Fabriques d'Eglise propriétaires de terrains et d'immeubles qui ne sont pas affectés à l'exercice du Culte pour augmenter en priorité une offre locative diversifiée, incluant du logement social, mais aussi toute autre infrastructure collective ;
- Organiser une « journée portes ouvertes des cultes et confessions » afin de rapprocher les habitants des lieux de cultes différents établis dans leurs quartiers.

C. Egalité des chances

C'est au niveau local que les politiques d'égalité, d'intégration et de promotion de la diversité ont le plus grand impact.

La commune, en tant qu'employeur important par exemple, doit nécessairement montrer la voie à suivre.

Les outils et initiatives cités doivent être renforcés et d'autres, créés. Les politiques d'égalité doivent être transversales aux échelons et services de la Ville (emploi, action sociale, etc).

1. Prendre en compte la thématique « Egalité entre les femmes et les hommes » dans toutes les politiques de la Ville

- Evaluer, à tous les niveaux du processus décisionnel (planification, exécution et suivi de la mesure), l'impact de chaque mesure/décision sur l'égalité entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming) ;
- Considérer, avec les ASBL représentatives, la mise en place d'une Commission des femmes ;
- Assurer une plus grande égalité de présence des femmes à tous les niveaux dans l'administration et les institutions publiques de la Ville de Bruxelles ;
- Mettre en oeuvre une véritable politique contre les violences conjugales : information, sensibilisation, logements de transit pour les victimes, etc. ;

2. Valoriser la diversité

- Soutenir avec les Communautés française et flamande les activités du centre socioculturel maghrébin (Arabesque) ;

- Créer une plateforme regroupant toutes les institutions et associations communales travaillant sur les thématiques d'inter-culturalité et d'immigration, dont le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère ;
- Renforcer la qualité d'accueil du service « Etrangers » de l'administration ;
- Valoriser la diversité au sein du personnel de la Ville et des entreprises.

3. Accueillir et soutenir l'intégration des primo-arrivants

- Développer les services de la Maison de la Solidarité pour renforcer l'accueil (accueil collectif à intervalle régulier) et l'intégration des primo-arrivants ;
- Intensifier les cours gratuits d'alphabétisation et de connaissance du français et du néerlandais ainsi que de la Belgique et de Bruxelles;
- Informer et sensibiliser les femmes d'origine étrangère sur leur statut et leurs droits.

4. Renforcer l'adaptation de l'administration communale aux différences et à l'écoute

- Organiser pour le personnel des services communaux et du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) des formations à la diversité, à l'inter-culturalité ainsi qu'à la législation anti-discrimination ;
- Insérer une clause de non-discrimination dans le règlement de travail des agents communaux.

5. Eduquer à la diversité en ce qui concerne les «Lesbigays»

- Organiser, en collaboration avec le secteur associatif, une permanence d'aide aux victimes de violences homophobes ;
- Promouvoir l'ouverture à la différence dans tous les secteurs de la vie communale (politique culturelle, etc.) ;
- Encourager le réseau associatif local et les événements ayant lieu dans la Ville de Bruxelles : Maison Arc-en-ciel, Gay Pride, etc.

6^{ème} objectif :

Une Ville propre, belle, conviviale et mobile

A. Propreté publique

La propreté publique est un élément essentiel de la qualité de vie en ville. Elle aide à lutter contre le sentiment d'insécurité. Elle doit être assurée efficacement dans tous les quartiers.

Au-delà des nécessaires préoccupations environnementales, l'accent doit être mis sur l'étape première du processus, à savoir le nettoyage de l'espace public, la réactivité face à la saleté et la verbalisation soutenue des contrevenants.

1. Des mesures plus strictes à l'encontre des contrevenants

- Renforcer la répression des actes de malpropreté (par des brigades mixtes constituées par les services de police et de propreté et par les auxiliaires de police grâce aux amendes administratives);
- Lutter contre l'affichage clandestin en collaboration avec les stewards de l'asbl de prévention BRAVO ;
- Lutter contre les déjections canines sur les voies piétonnes en réprimant les maîtres indécents.

2. Augmenter la présence et la mobilité du personnel

- Organiser un audit du fonctionnement du service propreté afin d'optimiser la répartition

des ressources humaines et matérielles selon les besoins prioritaires ;

- Renforcer et mieux organiser le personnel du Service de la Propreté Publique de la Ville afin d'améliorer le balayage mécanique et manuel des rues ;
- Mettre en place deux équipes volantes supplémentaires permanentes afin de renforcer les effectifs locaux en fonction de l'urgence et pour des actions spécifiques dont l'enlèvement des dépôts clandestins ;
- Utiliser ponctuellement un personnel de renfort en particulier dans les quartiers densément peuplés où l'espace public est fortement utilisé ;
- Augmenter la fréquence des vidanges des poubelles et des balayages de rue en fin d'après-midi et le week-end ;
- Nettoyer à l'eau avec le matériel adapté les trottoirs des grands axes commerçants et fréquentés ;
- Organiser au moins une fois tous les deux mois le ramassage des encombrants.

3. Des interventions globales et ciblées

- Concentrer les moyens avec le matériel requis pour le nettoyage approfondi (nettoyage à l'eau, curage des avaloirs d'égouts, etc.) plusieurs fois par an et surtout dans les quartiers à risques d'inondations et dans les quartiers densément habités ;

- Mettre en oeuvre de meilleures conditions d'organisation communale et d'hygiène de la Fête du Sacrifice avec l'aide de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Multiplier les petits parcs à conteneurs (régionaux ou subsidiés) dans les quartiers densément peuplés ou décentrés ;
- Développer l'installation de cendriers urbains dans les lieux de grand passage ;
- Multiplier les nettoyages et ramassages pendant et après les grands événements ;
- Imposer un budget nettoyage aux opérateurs d'événements selon des conditions à déterminer ;
- Réinstaller des toilettes publiques mixtes dont l'entretien devra être assuré très régulièrement.

4. Mieux diagnostiquer les situations pour intervenir plus vite et plus efficacement

- Etablir, sur base des constats de la propreté publique, de la police et des agents de prévention, un cadastre pour déterminer les lieux et les périodes qui nécessitent un effort soutenu (fréquence des balayages, vidanges des corbeilles publiques, curages des avaloirs, enlèvements des dépôts clandestins, ...) en fonction de critères objectifs tels que la densité de la population, la fréquence de passage, la densité des commerces, la présence d'écoles, etc.;
- Mettre à l'étude l'installation d'un système GPS pour améliorer les capacités et la rapidité d'intervention des services appropriés.

5. Prévention, aide et information au citoyen

- Renforcer la prévention en sensibilisant à la propreté et en informant les habitants ;

- Optimiser l'information donnée sur les déchetteries régionales et communales ;
- Optimiser la collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté en redéfinissant clairement les champs respectifs d'action de la Ville et de l'ABP (zones couvertes, missions de balayage des rues ou de collecte des déchets) ;
- Optimiser la collaboration entre les services de la Ville ;
- Mettre sur pied un système d'évaluation de l'évolution de la saleté dans les différents quartiers ainsi que l'évaluation des politiques de propreté publique.

B. Urbanisme, aménagement du territoire et protection du patrimoine

L'urbanisme est à la base de la qualité de la vie en ville. Il énonce les grands enjeux de développement urbain et stimule les projets de qualité qui respectent l'identité de la Ville. Il assure un avenir durable à tous les habitants en promouvant la protection du patrimoine, l'architecture contemporaine et les constructions HQE (usage rationnel de l'énergie et éco-construction sans augmentation du coût prohibitif).

1. Valoriser l'habitat tout en soutenant un développement équilibré d'activités économiques, sociales et de loisirs

- Continuer la mise en oeuvre et le suivi du Plan Communal de Développement (PCD) et de ses trois objectifs : la revitalisation de l'habitat, l'économie intégrée et le développement durable ;
- Optimiser ses outils d'évaluation et d'exécution ;

- Privilégier les projets urbanistiques qui donnent la prééminence à la reconquête du logement sur la fonction administrative ;
- Réaliser un plan de développement pour la poursuite de l'urbanisation de Neder-Over-Heembeek et de Haren par le développement des poches d'habitat familial déjà entamées. Ce développement doit être articulé avec la préservation du patrimoine vert et des équipements collectifs et sociaux. Les expériences de nouvelles typologies d'habitations à caractère durable doivent y être encouragées et montrées en exemple ;
- Renforcer les mécanismes de revalorisation de l'habitat en permettant aux familles de rester dans leur quartier : généralisation du projet « X » du CPAS de lutte contre l'insalubrité des logements (réhabilitation suivant le Code du Logement d'habitations appartenant à des propriétaires privés), bourses d'achat, partenariats publics-privés réhabilitant les logements vides au-dessus des commerces, etc.;
- Elargir l'usage du droit de préemption, en particulier dans le périmètre des contrats de quartier ;
- Mettre en avant le logement conventionné dans les opérations associant le secteur privé dans et hors des contrats de quartier ;
- Affecter prioritairement les charges d'urbanisme à la rénovation et à l'extension du logement à caractère social ou conventionné ;
- Prendre les mesures nécessaires afin que la rénovation du bâti et l'amélioration des conditions de vie ne chassent pas les habitants les plus démunis de leurs quartiers ;
- Veiller à conserver des lieux pour les activités économiques, artisanales, sociales et de loisirs adaptés au tissu urbain et profitant directement à la population bruxelloise ;

- Protéger les jardins en pleine terre en intérieurs d'îlots, promouvoir le rétablissement des citernes individuelles d'eau de pluie, et ne plus prévoir, en zone inondable aucun lotissement sans dispositif de rétention individuels ou collectifs d'eau lors des orages ;
- Favoriser la modularité et la flexibilité des bâtiments par des règlements d'urbanisme et par le recours à des appels à projet dans le cas de bâtiments communaux.

2. Une planification ambitieuse

- Améliorer l'intégration de la zone portuaire dans la Ville en envisageant des initiatives du type : quais de promenade, marina, commerces, etc.;
- Aménager de nouveaux points de passage entre les deux rives. Continuer la valorisation paysagère, les activités de détente et le mail piétonnier de qualité le long du canal du Boulevard de Nieupoort jusqu'à la porte de Ninove ;
- Développer, en partenariat avec la Région, le projet de piscine à ciel ouvert ;
- Planifier le dégel par la SNCB du site de Schaerbeek-Formation ;
- Suivre l'élaboration du schéma directeur de la zone de Tour et Taxis, en y prévoyant un espace vert, un maximum de logements ainsi qu'un pôle d'emploi et de formation professionnelle mais dans une densité compatible avec les quartiers avoisinants. Ensuite, établir le Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) au plus vite ;
- Réfléchir, en partenariat avec la Région, à la transformation progressive de la zone industrielle proche du centre-ville et la zone de déchargement de marchandises en une zone mixte d'entreprises tertiaires moins polluantes

et bruyantes, de logements et de loisirs ;

- Etablir le Plan Particulier d'Affectation du Sol permettant la reconquête partielle par le logement de l'ancien site de la Cité Administrative (conformément au schéma directeur).

3. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine architectural et, en parallèle, la qualité du domaine bâti

- Continuer, en fonction des opportunités la politique d'achat de bâtiments classés (sur la Grand'Place par exemple) et les faire restaurer par la cellule « Patrimoine de la Ville » ;
- Protéger la zone classée Unesco, notamment en finalisant le PPAS dit de l'Ilot sacré ;
- Etablir de nouveaux règlements zonés protégeant des quartiers patrimoniaux remarquables notamment à Laeken ;
- Passer le plus souvent par des procédures de type concours ou appels à projet pour l'attribution de projets de bâtiments et d'espaces publics ;
- Lancer l'aménagement de murs végétaux et de toits verts.

4. Simplifier et assurer une meilleure information des règles d'urbanisme

- Développer l'information en matière d'urbanisme sur le site Internet de la Ville ;
- Assurer le respect des délais de délivrance tels que fixés dans le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (Cobat) ;

- Garantir des bases de données informatiques par immeuble afin de mieux coordonner toutes les informations urbanistiques et d'établir plus facilement des bilans et des cartes associées ;
- Evaluer la réglementation et son application, simplifier les démarches administratives ;
- Analyser systématiquement les plans, les règlements et leurs dérogations au regard de leur utilité et de leur conformité à la réglementation régionale. Sur base de cette analyse, assouplir, abroger ou créer certains outils d'aménagement communaux et exiger leur respect afin de diminuer au maximum leur temps de traitement ;
- Collaborer avec la Région afin d'obtenir la possibilité de l'introduction des permis d'urbanisme par voie informatique ;
- Intégrer dans les règlements d'urbanisme l'exigence que tout logement produit s'inscrive dans une perspective de développement durable.

5. Mieux lutter contre les infractions

- Assurer le respect du Code du logement en collaborant avec la Région ;
- Réorganiser le cadre du personnel susceptible de verbaliser les infractions urbanistiques ;
- Créer une banque de données « plaintes » regroupant toutes les plaintes, réclamations d'habitants, infractions par immeuble ;
- Prendre des mesures pour limiter les nuisances nocturnes.

C. Travaux publics

L'aménagement de l'espace public doit être conçu pour durer. La Ville doit en garantir la conception rationnelle et les moyens de son entretien.

La finalité de l'espace public doit être la réappropriation de la Ville par ses habitants en y facilitant et sécurisant les déplacements et en redevenant un lieu de rencontres et d'accès aux services de la cité.

1. Renforcer la sécurité et le confort de circulation sur les trottoirs

- Créer une réelle synergie entre le service des Travaux de voirie et ceux de l'Urbanisme et de la Mobilité ;
- Etablir un plan pluriannuel des travaux qui sera mis en oeuvre en intégrant des clauses sociales de remise au travail des jeunes des quartiers, et qui prévoira systématiquement des aménagements pour les personnes handicapées ;
- Prévoir, dans le plan pluriannuel, la création de trottoirs dans les rues de Neder-Over-Heembeek et Haren, là où la continuité des trottoirs n'est pas assurée ;
- Systématiser une information publique et personnalisée sur les chantiers publics (objet du chantier, durée, contacts utiles, personnes de recours, etc.) ;
- Imposer aux opérateurs privés un balisage et une sécurité optimale pour la circulation des piétons lors des chantiers. Rendre plus sévères les contrôles de bonne finition et, bien drastiques, les pénalités financières;

- Mettre en oeuvre le réaménagement en faveur des piétons et des chalands des boulevards centraux et y recréer de véritables places publiques (Place de Brouckère, Place de la Bourse). Prévoir également le réaménagement des grands axes hors du Centre ;
- Envisager, dans le cadre de la future réglementation régionale, la création d'un poste de « coordinateur chantier » chargé d'assurer la coordination des chantiers entre les différents opérateurs.

2. Développer un éclairage public convivial qui sécurise les trottoirs

- Etablir, en collaboration avec les services de l'Urbanisme, un plan lumière qui prévoit le type d'éclairage par quartier et l'ordre de priorité des interventions. Il devra également prévoir la mise en valeur des monuments historiques afin de soutenir le tourisme et l'Horeca ;
- Installer le nouvel éclairage systématiquement des deux côtés de la voirie à basse hauteur pour ne plus illuminer l'intérieur des étages des habitations, mais bien de manière performante les trottoirs, sous les arbres, etc. ;
- Recourir systématiquement aux nouvelles technologies qui permettent de diminuer sensiblement la consommation tout en augmentant le nombre de luminaires et donc la qualité de l'éclairage.

3. Attribuer une pleine priorité à la sécurité des abords d'écoles

- Sécuriser physiquement les abords d'écoles qui ne le sont pas encore. Un plan pluriannuel sera établi en concertation avec les pouvoirs organisateurs, les associations de parents, et en consultant les écoliers ;

- Systématiser un éclairage renforcé des passages piétons devant les écoles pour mieux signaler la traversée et renforcer l'attention des automobilistes ;
- Compléter ces aménagements par des zones de stationnement à durée limitée dans le temps pour débarquer les enfants (principe du kiss and ride) ;
- Renforcer les équipes d'Agents de Prévention et de Sécurité qui organisent la circulation près des écoles et sensibiliser les parents ;
- Identifier les principaux cheminements à partir des écoles et les travaux à y exécuter (smiley's, barrières de sécurité, etc.), pour sécuriser, en plus des sorties d'école, les carrefours à grand trafic proches et dangereux.

4. Intégrer d'office la mobilité et la sécurité des personnes handicapées dans tous les travaux publics

- Systématiser lors de tous les réaménagements de trottoirs, la création d'avancées de trottoirs (des « oreilles ») protégées par des potelets ;
- Augmenter la visibilité (couleur vive) des emplacements de stationnement pour personnes handicapées ;
- Accélérer le réaménagement des arrêts de transports en commun pour favoriser la montée directe et facile dans les bus et dans les trams.

5. Cibler les reconstructions de voiries en fonction de la nature du trafic

- Privilégier dans tous les travaux de voirie les revêtements les moins bruyants tout en respectant la qualité des quartiers ;
- Remettre en état prioritairement les voiries empruntées par les bus et les trams pour le

confort et la sécurité des occupants et pour diminuer les vibrations et le bruit ;

- Augmenter le nombre et la visibilité (couleur vive) des zones de livraison pour les commerces, les entreprises et les taxis ;
- Mettre en axes prioritaires de circulation les voiries principales empruntées par les véhicules de secours et les bus ;
- Limiter les nuisances pour les riverains et les commerces en minimisant la durée des travaux.

6. Garantir une action permanente d'assainissement et de lutte contre les inondations

- Faire mettre au plus vite en chantier par les autorités régionales, le réseau de bassins d'orage dans la Vallée du Molenbeek, dont en particulier le bassin d'orage de jonction de l'avenue Houba de Strooper et de l'avenue Sobiesky ;
- Inclure le versant de Neder-Over-Heembeek dans les zones à risque de la capitale et y faire prévoir très vite à tout le moins un bassin d'orage dans le bas du Laskouter et de l'avenue de Versailles ;
- Perméabiliser le sol en pavant les zones de stationnement en voirie ;
- Poursuivre la construction d'égouts dans les voiries qui n'en sont pas encore pourvues (dans le nord de Neder-Over-Heembeek et de Haren notamment).

D. Revitalisation des quartiers

La solidarité, c'est mobiliser nos moyens pour ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, la problématique des quartiers fragilisés est une priorité. Ces lieux qui cumulent parfois différents problèmes (logement, dégradation de l'espace public, rupture des liens sociaux, etc.) nécessitent une approche globale et des actions coordonnées dans tous ces domaines.

Il faut renforcer la cohésion sociale en mettant en place des projets sociaux qui répondent aux besoins des citoyens mais aussi au désir légitime d'émancipation sociale de chacun. Plus encore, il s'agit pour nous d'agir non seulement pour les quartiers mais surtout avec les quartiers en associant la population aux dispositifs.

Enfin, il est pour nous vital que la réhabilitation des quartiers n'entraîne pas le départ de leurs habitants mais au contraire favorise une mixité sociale au bénéfice de tous.

1. Développer une approche globale et intégrée dans les quartiers fragilisés

- Lutter contre les ghettos en favorisant la mixité sociale, économique et culturelle. Il faut renforcer les perspectives d'emploi et la réinsertion par l'emploi grâce à une collaboration entre la Régie de quartier, la Maison de l'Emploi et de la Formation, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ;
- Développer de nouveaux centres d'entreprises visant la création de PME, l'accompagnement de candidats entrepreneurs et accueillant les asbl de formation ;
- Eviter le déplacement des populations suite aux investissements publics dans le bâti de certains quartiers dégradés, notamment par la promo-

tion et l'extension du Projet X et de l'AISB ;

- Garantir la participation de l'ensemble des acteurs locaux aux projets de revitalisation du quartier concerné ;
- Associer les habitants et les usagers pour mieux cibler les problèmes ;
- Renforcer, notamment dans le cadre des CLDI, l'assistance et la formation des acteurs locaux.

2. Pérenniser les actions entreprises dans le cadre des programmes de revitalisation des quartiers et en développer de nouvelles

- Pérenniser après évaluation, les actions entreprises au-delà de la durée des programmes de revitalisation pour ce qui concerne les initiatives entraînant des coûts récurrents ;
- Dresser au terme de chaque programme quadriennal de véritables bilans en vue d'une amélioration de l'outil ;
- Soumettre les projets à des évaluations annuelles associant les acteurs des commissions locales de développement intégrés (CLDI) pour assurer leur pérennité au terme du programme.

3. Poursuivre l'effort de revitalisation des quartiers fragilisés

- Augmenter progressivement l'enveloppe budgétaire consacrée aux contrats de quartier ;
- Développer des équivalents aux contrats de quartier communaux pour les quartiers fragilisés ne figurant pas dans les périmètres définis par la Région : Nord de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren.

E. Environnement

Les espaces verts sont indispensables pour assurer la convivialité en milieu urbain.

L'accès à l'énergie et la réduction des nuisances sont prioritaires car un environnement épanouissant est indispensable pour garantir une véritable qualité de vie. De plus, face à ces énergies, la recherche du prix juste est indispensable à une politique solidaire.

Des actions adaptées quartier par quartier, rue par rue, accompagnées par le développement du civisme sont les clefs d'une amélioration à long terme.

1. Bruxelles plus verte, plus belle et plus oxygénée

- Créer des espaces verts et des parcs dans le centre ville, au sud de Laeken et au quartier Nord (Tour et Taxis, anciennes voies de chemin de fer), ainsi que dans les écoles et abords des logements sociaux. Initier des projets de verdure des maisons, des murs verts et toits verts pour les buildings ;
- Poursuivre la politique entamée de préservation et de revalorisation des espaces verts communaux, ainsi que la verdure des voiries et l'augmentation du nombre d'arbres en ville ;
- Créer de nouveaux parcs dans les quartiers périphériques de la Ville en cours d'urbanisation ;
- Continuer à accroître le nombre et la répartition des décorations florales car elles participent à l'agrément et à l'embellissement de Bruxelles ;
- Poursuivre la réhabilitation des aires de jeux et de sports de plein air en assurant simultanément : leur sécurisation, leur convivialité, l'approche intergénérationnelle et participative, ainsi

que l'intégration des enfants à mobilité réduite et la diversification des infrastructures ;

- Gérer les espaces verts de façon différenciée afin de préserver, de restaurer voire d'augmenter leur valeur biologique. Il y aura lieu de poursuivre une politique de sensibilisation des habitants (à commencer par les plus jeunes) afin que les espaces verts disponibles restent ou deviennent des lieux qui allient dimensions sociales et culturelles.

2. Des énergies alternatives

- Elaborer un plan de réduction de la consommation énergétique qui fixe aux services de la Ville des objectifs importants de réduction des dépenses énergétiques ;
- Dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz et de l'électricité, protéger les petits consommateurs des hausses de prix en renforçant les missions de service public dans le domaine social et environnemental : maintien de la faculté du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'imposer aux fournisseurs des plans de remboursement raisonnables, etc.
- Réaliser l'achat par la Ville de véhicules à faible consommation de carburant fossile ;
- Favoriser les économies d'énergie pour les constructions nouvelles ;
- Développer activement les énergies alternatives (entre autres, l'énergie solaire) à Bruxelles (panneaux et chauffe-eaux solaires dans les bâtiments publics, promotion chez les particuliers et les entreprises, murs à accumulation d'énergie, ...) ;
- Encourager les « audits énergie » chez les particuliers et les entreprises et développer la sensibilisation et la formation.

3. Priorité à une gestion « propre » des déchets

- Imposer l'aménagement d'un espace de tri lors de la construction de nouveaux immeubles ;
- Développer le tri des déchets dans les lieux publics notamment dans les écoles ;
- Augmenter avec la Région de Bruxelles-Capitale le nombre de déchetteries communales pour renforcer le service à la population ;
- Responsabiliser les citoyens et les entreprises (génératrices de matériaux facilement transformables en déchets : sacs plastiques, produits de suremballage, etc.) à la prévention de la formation des déchets ;
- Créer une déchetterie informatique (démontage du matériel, réutilisation de certaines pièces, etc.).

4. La lutte contre le bruit

- Défendre les intérêts des citoyens bruxellois dans le dossier des nuisances sonores liées à l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National.

F. Mobilité

A tout âge, circuler dans chaque quartier confortablement et en sécurité doit redevenir aisé et agréable.

La Ville ne peut pas seulement être réservée à ceux qui possèdent des moyens motorisés individuels de transport. Elle ne doit pas non plus devenir une vitrine touristique ou patrimoniale sans facilités pour les déplacements quotidiens.

Dans tous les cas, la politique de mobilité doit permettre de faciliter les contacts

sociaux, l'accès au travail, à la culture, à l'enseignement et aux services.

1. Bruxelles plus mobile et plus piétonne

- Créer une véritable cellule mobilité au sein du Département de l'urbanisme ;
- Adopter un plan de mobilité de la Ville, négocié avec la STIB, la SNCB, l'Etat fédéral et la Région, en concertation avec le secteur privé et les associations, avec des objectifs chiffrés, des méthodes d'évaluation constante et des plans de déplacement au sein de tous les services communaux ;
- Développer les espaces piétonniers permanents dans la ville ;
- Envisager, en concertation avec les habitants, des espaces piétonniers de quartier le week-end et développer les rues réservées aux enfants durant les vacances ;
- Instaurer un partenariat avec la STIB pour augmenter les dessertes, la fréquence et la vitesse commerciale des transports en commun (couloirs de circulation à contre sens pour les bus, aménagement des voiries) ;
- Organiser de nouveaux transports légers gratuits dans le centre-ville (vélos, navettes, mini bus) et entre les parkings périphériques et le centre-ville, avec une extension des parkings pour vélos et des pistes cyclables aux endroits fréquentés ;
- Dissuader le transit de poids lourds en ville ;
- Développer les parkings de délestage : étudier la possibilité de parkings supplémentaires autour du Pentagone (notamment dans la zone Ouest), créer deux nouveaux parkings souterrains à proximité de la petite ceinture et déve-

lopper les capacités des parkings, rendre les parkings en sous-sol moins chers et plus accessibles que les parkings de surface et négocier avec les sociétés de parking des tarifs préférentiels pour les riverains afin qu'ils puissent les utiliser la nuit, créer des zones de parking courte durée près des noyaux commerciaux ;

- Rendre la Place du Sablon piétonne en augmentant la capacité des parkings à proximité ;
- Développer le transport multimodal grâce au Port de Bruxelles (renforcer ses capacités pour utiliser davantage la voie d'eau dans le transport de marchandises de et vers Bruxelles) ;

- Réfléchir, en collaboration avec la Région, à l'établissement de transport de personnes par voie d'eau ;
- Maintenir la bonne desserte par transport public de tous les quartiers avec une attention particulière aux nouveaux quartiers d'habitat et aux quartiers excentrés ;
- Mettre en oeuvre le réaménagement en faveur des piétons et des chalands des boulevards centraux et y recréer de véritables places publiques (Place de Brouckère, Place de la Bourse) ;
- Prévoir également le réaménagement des grands axes hors du Centre ;
- Adopter des revêtements adaptés aux vélos sur les itinéraires cyclables régionaux et réaliser des couloirs vélos sur les grands axes.

7^{ème} objectif :

Une Ville animée, culturelle et sportive

A. Culture

La culture est au coeur du Projet de Ville. Elle est avant tout un facteur d'émotion, d'épanouissement et de plaisir personnel, une ouverture au monde, aux autres, à la nouveauté et à la réflexion. La culture joue un rôle à la fois émancipateur créatif, éducatif et récréatif, ainsi qu'une fonction à la fois intellectuelle et irrationnelle, citoyenne et sociale, artistique et esthétique. La Culture à Bruxelles est aussi une vitrine de la ville, un facteur d'attraction touristique et de rayonnement local et international. Elle génère des activités économiques et permet la création ou le maintien de nombreux emplois. La culture doit jongler autant avec le concept de démocratisation culturelle (mouvement du haut vers le bas) permettant un accès renforcé de tous aux activités artistiques de la ville, qu'avec le concept de démocratie culturelle (mouvement du bas vers le haut) valorisant la créativité et la diversité culturelle de chacun.

Notre objectif sera d'assumer l'héritage de la politique culturelle active de la Ville et de maintenir la qualité et la diversité des initiatives culturelles tout en lui donnant harmonieusement quelques inflexions nouvelles notamment en matière de renforcement de l'accès à la culture des habitants, de soutien à la création, d'aide à l'émergence d'une culture métissée, de renforcement de la cohérence et de la visibilité des grandes actions culturelles de la Ville, de développement des partenariats entre acteurs culturels et associatifs, etc.

Un programme culture 2006-2012 sera établi et soumis à la concertation des différents

opérateurs et acteurs culturels dans le cadre « d'un Forum de la Culture de la Ville »

1. Renforcement de l'accès à la culture

- Imaginer, en collaboration avec les Communautés, une « carte culture » permettant soit un tarif préférentiel, soit l'accès gratuit aux répétitions générales ou avant-premières, grâce à un accord entre la Ville, les théâtres, musées, salles de spectacles ou d'exposition subsidiés par la Ville pour les habitants correspondant à certains profils à déterminer (jeunes, aînés, riverains des salles, allocataires sociaux....) ;
- Intensifier les partenariats entre les associations d'aide sociale, d'aide à la jeunesse ou d'insertion et les acteurs culturels, et relayer les mesures de promotion de l'épanouissement culturel à destination des usagers les plus fragilisés (bénéficiaires du revenu d'intégration, demandeurs d'emploi, familles monoparentales, etc.). Dans ce cadre il faut développer les initiatives « Article 27 » ;
- Soutenir le développement d'initiatives telles que les journées gratuites dans certains lieux culturels, les nocturnes des musées ou expositions, etc.

2. Renforcement de la décentralisation de l'offre et de la participation culturelle de proximité

- Renforcer le développement de la politique culturelle de proximité visant notamment à soutenir, valoriser et promouvoir la créativité de chacun et la diversité de l'offre culturelle par quartier, via les centres culturels en :

1. Affinant les objectifs des centres culturels tout en veillant à leurs spécificités , en garantissant une diversité de l'offre et en leur donnant une plus grande visibilité ;
 2. Développant, parallèlement à l'offre artistique, une politique de participation des habitants aux activités culturelles et de valorisation des activités des usagers des centres culturels (participation aux activités culturelles, festivals annuels, concours, expositions publiques des oeuvres,...) ;
 3. Y déployant les coordinateurs culturels afin d'assurer le lien et le partenariat avec les habitants et les acteurs culturels et associatifs locaux ;
 4. Développant le centre Breughel selon un projet dynamique notamment d'espaces de création pour jeunes et d'apprentissage de la culture au sens large ;
- Développer activement le « théâtre itinérant » dans les quartiers (près des écoles, blocs de logements sociaux, etc.), les opérations de «livres itinérants» permettant de promouvoir le goût du livre et de la culture dans les lieux de vie des jeunes (bibliobus, etc.) ;
 - Intensifier le développement de l'art dans l'espace public, dans les lieux publics. Développer activement l'art de la rue, les spectacles de rues, des concerts extérieurs organisés par les opérateurs culturels, ou encore par la réalisation de fresques notamment dans le cadre de travaux de rénovation, d'occultation de chancres ou de réhabilitation des quartiers.
- 3. Développer le soutien à la création et la valorisation des artistes bruxellois**
- Développer des parcours d'artistes, des journées découvertes d'un art spécifique et organiser une « Semaine des artistes bruxellois ». A cette occasion, des rencontres entre les artistes et le public seront organisées autour de certaines pratiques artistiques, découvertes de créations artistiques ;
 - Lancer, à l'occasion de la « Semaine des artistes bruxellois », le festival de musique des artistes bruxellois avec un prix du Jeune artiste bruxellois et soutenir, lors des festivals de la Ville, l'organisation d'un pré-festival ouvert aux artistes bruxellois ;
 - Lancer régulièrement des « appels à projets » aux artistes locaux, aux académies, conservatoires, opérateurs culturels de la Ville pour les manifestations publiques ou pour les oeuvres d'art à exposer en ville ou dans les lieux publics de la Ville ;
 - Mettre à disposition, en partenariat avec les acteurs existants, un espace d'enregistrement pour les jeunes groupes de la ville ;
 - Dynamiser les petites salles de spectacle bruxelloises. Soutenir aussi les nouvelles initiatives pour mettre sur pied à moyen terme un véritable réseau de « petits lieux » culturels. En effet, ces salles ont un rôle capital dans le développement et l'apprentissage des groupes de musique peu connus. Favoriser la mise à disposition d'infrastructures et de matériel spécifiquement culturels afin d'encourager les initiatives culturelles des particuliers et des associations ;
 - Soutenir, valoriser et étendre, le cas échéant, à toutes les pratiques artistiques, l'action du guichet de la culture ;
 - Promouvoir les manifestations folkloriques, investir et encourager le maintien d'événements culturels traditionnels qui forment le patrimoine immatériel de la commune et étendre la politique du folklore aux folklores des communautés de personnes vivant dans la commune et ayant une origine étrangère.

4. Développer le soutien, la création et l'expression de la culture métissée

- Favoriser la création et l'expression des cultures d'origine étrangère en créant des partenariats avec certains opérateurs, en développant les échanges entre artistes bruxellois et artistes de pays d'origine des communautés culturelles établies à Bruxelles et en investissant dans le soutien à la création et à l'expression ;
- Mettre sur pied des semaines ou festivals thématiques liés à des cultures différentes (maghrébine, africaine, etc.).

5. Promouvoir le développement et la visibilité des grands événements culturels

- Maintenir l'organisation de plusieurs festivals à des saisons différentes en recentrant les concepts en ce qui concerne les thèmes, les lieux et la durée et développer leur qualité, notoriété et attractivité. Il conviendra de lancer une réflexion sur l'émergence, dans ce cadre, de deux pôles d'événements culturels principaux sur l'année, dont un en été dont le concept doit être affiné et adapté en vue d'une plus grande cohérence qualité et visibilité ;
- Faire, dans un de ces pôles, de la Ville de Bruxelles, la ville des arts du cirque en lançant un concept visible de «Bruxelles, ville des arts du cirque», en développant avec l'asbl «Spéculoos» et l'École du Cirque, un festival reconnu des arts du cirque dans la ville ;
- Développer une politique d'envergure de théâtres de plein air en été dans différents lieux, en les liant, le cas échéant, dans le cadre d'un concept commun, et en utilisant, au-delà du théâtre de verdure, certains lieux de patrimoine renommés dans cet objectif ;

- Renforcer et déployer une réelle politique culturelle de sons et lumières dans la ville et de concerts classiques de plein air ;
- Maintenir et développer, en renforçant notamment l'ancrage local, le concept de « Nuits Blanches » et de la « Zinneke Parade », moderniser, dynamiser et rendre publiques les festivités de l'Ommegang ;
- Continuer à soutenir les événements porteurs en image et en public initiés par des opérateurs privés ou publics ;
- Soutenir le développement d'un concept permanent d'animation culturelle et d'exposition visible et renommée sur l'Europe, les histoires des peuples d'Europe et les cultures de l'Europe, en coordination avec l'Union européenne et l'Etat fédéral.

6. Améliorer la coordination entre les acteurs culturels, la cohérence et la visibilité des initiatives culturelles

- Constituer un réseau de la culture et une plateforme de rencontres régulières entre opérateurs culturels en vue notamment de participer à une meilleure cohérence de l'offre culturelle notamment en provenance de niveaux de pouvoir différents ;
- Etablir un cadastre de tous les lieux actuels et potentiels de culture sur le territoire de la Ville de Bruxelles afin d'optimiser le paysage culturel, de le rendre plus visible et cohérent et de le faire correspondre avec les demandes existantes et les nouveaux besoins ;
- Veiller à multiplier les opérations avec les institutions culturelles fédérales, en s'appuyant sur le modèle des programmes menés par le Théâtre Royal de la Monnaie ou le service éducatif du Musée des Beaux-Arts et participer à une meilleure cohérence de l'offre ;

- Penser les boulevards Anspach et Jacqmain en une allée du spectacle et de la culture participant à une certaine cohérence de l'offre ;
- Optimiser et mieux coordonner les outils culturels de la Ville, impliquer plus et mieux les conservatoires et académies dans la stratégie de la politique culturelle de la Ville ;
- Développer les échanges culturels inter-communautaires notamment en favorisant les synergies entre institutions culturelles francophones et néerlandophones de la Ville.

7. Renforcer la politique culturelle des jeunes et des enfants

- Développer, à partir notamment des centres culturels, des musées, des bibliothèques, des activités et des stages par et pour les jeunes et les enfants ;
- Initier de réels partenariats entre les musées, théâtres, opérateurs culturels et les différents établissements d'enseignement de la Ville et les associations de jeunesse pour renforcer l'accès aux spectacles des jeunes et développer des projets culturels communs, à l'instar de Babel ou Mimouna ;
- Développer les activités de Contes pour enfants, les opérations de sensibilisation à la lecture et soutenir le théâtre pour enfants entre autres celui de la Montagne Magique.

8. Soutenir et développer la dimension contemporaine de la Culture Bruxelloise

- Maintenir et développer la dimension contemporaine de la création, de l'exposition et de la diffusion des activités artistiques en s'appuyant sur les outils et les initiatives existantes, (ex Festival des Brigittines, etc.), en développant et valorisant les activités d'art Contemporain de l'Atomium, et en intégrant l'ensemble de ces initiatives dans le cadre d'un concept « Bruxelles contemporain » fédérant différentes initiatives et renforçant leur visibilité et leur attractivité ;
- Soutenir les nouvelles cultures émergentes (Slam, culture digitale, etc..) ;
- Tenter de faire de la Bourse un centre de créativité et d'expression d'Art contemporain.

9. Renforcer l'information sur la vie culturelle à Bruxelles

- Etablir un outil exhaustif de l'offre culturelle de la Ville en partenariat avec les initiatives existantes ;
- Poursuivre le développement d'outils collectifs gratuits, lisibles et novateurs, d'information et de promotion des événements et équipements culturels de la commune (site Internet, lettres d'information, folders, etc..) ;
- Lancer un système d'agenda culturel par jour par SMS payant (par inscription).

B. Sport

L'activité physique et sportive doit être à la portée de toutes et tous, sans considération de ressources, d'âge, de sexe, de handicap, de temps ou de lieu.

La pratique d'une activité physique et sportive contribue à l'épanouissement, l'intégration et la cohésion sociale des personnes dans notre société.

C'est aussi une activité humaine qui repose sur des valeurs essentielles, sociales, éducatives et culturelles. Le sport est un facteur d'insertion, de participation à la vie communautaire, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles.

Nous mettons aussi une priorité à fournir les prix les plus bas aux usagers des installations sportives communales.

1. Développer l'accès aux sports

- Augmenter l'offre des chèques-sport et en gérer la distribution par les services, selon des critères objectifs, afin que le plus grand nombre puisse s'inscrire dans un club sportif à tarif préférentiel ;
- Envisager l'extension des heures d'ouverture des piscines de la Ville notamment en soirée, le dimanche et pendant les vacances scolaires ;
- Renforcer les collaborations entre les écoles et les clubs sportifs et développer les compétitions sportives dans les infrastructures sportives de la Ville ;
- Favoriser le développement du sport loisir pour les personnes à mobilité réduite et les chômeurs en leur facilitant l'accès aux infrastructures ;
- Promouvoir et renforcer la pratique sportive des aînés et des adultes, notamment en réservant des salles à cet effet ;

- Développer davantage l'offre de vacances sportives, notamment en partenariat avec des opérateurs externes à la Ville (Adeps, Bloso, etc.), et veiller à la mixité sociale et culturelle des publics.

2. Offrir plus d'infrastructures sportives

- Privilégier la construction de salles sportives «légères» et polyvalentes de proximité ainsi que de petites infrastructures publiques de rue à côté des complexes sportifs « lourds » et spécialisés. Les salles doivent pouvoir accueillir les écoles du quartier, les clubs, les stages, les jeunes et les maisons de quartier ;
- Organiser la concertation pour une utilisation rationnelle des infrastructures sportives de la Ville en vue d'en améliorer l'occupation ;
- Développer de manière plus ambitieuse les infrastructures de sport de rue (Basketball, Skateboard, Football, etc.) ;
- Assurer une meilleure sécurité aux abords des salles de sport pendant les entraînements et les matches, ainsi qu'une meilleure intégration des infrastructures sportives dans leur quartier en limitant les nuisances ;
- Poursuivre l'aménagement des 5 terrains synthétiques de football et d'un terrain synthétique de rugby approuvés par le Collège et subsidiés par la Région ;
- Finaliser, au centre sportif du Petit Chemin vert, le projet d'infrastructure pour le rugby et de tournois d'autres sports (vestiaires, salle de musculation, club house, salle de réunion, etc.);
- Mettre en oeuvre la rénovation des gradins, des douches et vestiaires, l'aménagement d'éclairages modernes et de locaux pour la formation des jeunes au Palais du Midi dans le cadre de la

subvention régionale au club Atomia.

3. Renforcer l'aide aux clubs et l'information des bruxellois

- Renforcer la connaissance, le rôle et l'efficacité de la « Maison des sports » ; créer un guichet unique de l'information pour tous sur tous les sports et disciplines et y développer une fonction d'assistant gratuit à la gestion des clubs (conseils juridiques, démarches administratives, informations, formations, etc.) ;
- Mettre en place un service de prêt de matériel pour les activités sportives, au bénéfice des clubs, des écoles, du service Jeunesse et de l'asbl BRAVVO ;
- Développer des projets de solidarité internatio-

nale par le sport et les échanges entre sportifs ;

- Etudier la candidature de Bruxelles avec la Communauté française de Belgique pour l'organisation des Jeux de la Francophonie ;
- Amplifier le soutien aux grands événements sportifs et favoriser l'organisation d'un grand tournoi international de football et d'un grand tournoi international de Rugby ;
- Améliorer la diffusion de l'information sportive via le site Internet de la Ville, l'asbl Prosport et le Brusseleir ;
- Redéfinir les répartitions de compétences entre le service des Sports et l'ASBL Prosport.

8^{ème} objectif :

Une Ville ambitieuse, capitale fédérale et internationale

A. Promouvoir la fonction de capitale de l'Etat fédéral et de l'Union Européenne

1. La fonction de Capitale de l'Etat fédéral

- Privilégier les partenariats avec les autres niveaux de pouvoir ;
- Valoriser le rôle et l'image de Bruxelles en tant que capitale fédérale ;
- Initier des réunions entre les grandes villes belges permettant des échanges de bonnes pratiques et des recommandations aux différents niveaux de pouvoir.

2. La fonction de Capitale de l'Union Européenne

- Participer à des initiatives de Commémoration des 50 ans du Traité de Rome ;
- Initier des partenariats avec les institutions européennes ;
- Amplifier le rôle fédérateur de capitale européenne.

B. Grands Travaux

- Développer, par une politique de grands travaux, un programme à long terme cohérent, ambitieux et créateur d'emplois, de reconquête des zones inhabitées à restructurer ou en friche. Ces infrastructures d'envergure nationale et internationale renforceront de manière décisive le rôle de capitale de Bruxelles et leur fonction-

nement créera de l'emploi durable nouveau pour ses habitants ;

- Poursuivre au Heysel la planification d'un Centre International de Congrès, d'une salle de spectacle et d'une salle polyvalente, générateurs d'emplois et de retombées économiques pour la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale, tout en protégeant la qualité de vie des riverains ;
- Poursuivre la mise en oeuvre de l'accord tripartite sur le quartier européen entre l'Etat fédéral, la Région et les communes concernées ;
- En partenariat avec la Région, l'Etat fédéral et le secteur privé (sportif et financier) doter la Ville de Bruxelles d'un stade moderne répondant aux normes internationales de confort, de sécurité, d'exploitation et de viabilité économique ;
- Lancer un concours d'architecture pour créer une grande salle multimodale de spectacle et de sport sous une forme architecturale contemporaine susceptible d'attirer l'intérêt au niveau international, et ce en synergie avec l'Etat fédéral et la Région, doublée d'un musée capable d'accueillir des manifestations culturelles grand public.

C. Relations Internationales

Aujourd'hui, la nécessité de la participation d'une commune aux échanges internationaux ne fait plus aucun doute.

Plus encore pour la Ville de Bruxelles : synonyme d'Europe, elle ne doit pas se satisfaire de sa situation. L'échange d'expériences avec nos homologues doit nous permettre

de renouveler nos modes d'action et d'affirmer notre solidarité.

Ce qui doit être au coeur de la politique de la Ville de Bruxelles, c'est un souci de pragmatisme, d'information et une orientation claire pour la solidarité.

Enfin, rendre Bruxelles plus visible dans le Monde c'est aussi favoriser son développement économique.

1. Développer les échanges concrets entre villes dans le cadre de réseaux thématiques internationaux

- Privilégier l'échange de projets et de personnel dans les réseaux internationaux dont la Ville de Bruxelles est membre. Elle est représentée dans plus de dix réseaux d'échange thématiques.

2. Assurer une meilleure cohérence des actions et renforcer les partenariats

- Rendre cette politique plus lisible, plus cohérente et renforcer encore son impact. Une cellule spécialement dédiée et rattachée directement au Bourgmestre sera mise en place ;
- Doter la Ville d'un plan de politique internationale.

3. Informer et impliquer

- Renforcer l'information aux citoyens sur les activités de la Ville notamment en insérant une rubrique « International » dans le journal communal le Brusseleir ainsi que sur le site Internet de la Ville.

D. Solidarité Internationale

1. Investir dans la coopération au développement

- Etablir un plan pluriannuel de solidarité avec le secteur des ONG ;
- Mettre en place des projets avec le Maroc ;
- Soutenir le partenariat avec Kinshasa. On pourra en fonction des attentes et des moyens envisager d'étendre cette coopération à d'autres secteurs ;
- Lancer et soutenir des initiatives humanitaires et sensibiliser les jeunes et les habitants à cette dimension ;
- Lancer des initiatives avec différentes villes de pays en développement impliquant des échanges scolaires, culturels, en matière de soins de santé, etc.

2. Défendre une ville équitable

- La Ville accordera une attention particulière au commerce équitable, respectueux des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Prendre les dispositions nécessaires afin que, dans les écoles, les administrations et les établissements publics dépendant de l'autorité de la Ville, les responsables achètent des produits issus du commerce équitable (café, friandises, vin, jus de fruits...) ;
- Soutenir la campagne « Vêtements propres » en mettant en oeuvre une politique d'achats publics qui tienne compte du respect des droits des travailleurs dans le processus de production des biens et des services achetés.

9^{ème} objectif :

Une gouvernance moderne et efficace

A. Une réforme de la gouvernance

Une vaste réforme de l'administration est nécessaire en vue notamment d'accroître son efficacité et sa modernité. Nous voulons investir dans l'amélioration de la gouvernance publique. La gouvernance publique tend à définir des règles qui permettent à la Ville d'organiser ses méthodes de gestion, de prise de décisions, de services rendus au public, et d'organisation interne. Les principes de la bonne gouvernance visent à favoriser une gestion publique, qui réponde à des critères exigeants et ambitieux : efficacité, transparence, éthique, évaluation.

Les objectifs de la bonne gouvernance publique s'inscrivent dans le grand chantier de modernisation de la gestion publique.

Les services publics sont essentiels. Il est indispensable que l'administration soit toute entière tournée vers le service à la population. La responsabilisation des fonctionnaires, l'accueil du public, la proactivité face aux demandes, l'accès à l'information sont des conditions clefs pour offrir à la population une administration moderne.

Nous voulons lancer une vaste réforme de la gouvernance et poursuivre les trois objectifs suivants :

1. La proximité

Chaque politique doit, dans un cadre global, être adaptée aux spécificités des quartiers ou secteurs de la Ville.

2. L'élaboration d'une charte de l'élu et de l'administrateur public

Nous proposerons l'adoption à la fois d'une charte de l'élu, applicable à tous les élus du Conseil communal et d'une charte de l'administrateur public, applicable à tous les administrateurs publics désignés par la Ville et contenant, toutes deux, des règles relatives notamment à des éléments de déontologie professionnelle telles que la disponibilité, les conflits d'intérêts etc.

Le Collège respectera des règles strictes en matière de frais, d'avantages et d'utilisation d'outils de travail.

3. Le renforcement de l'efficacité, de la coordination et d'une logique de partenariat

Pour assurer une meilleure efficacité et donc cohérence des politiques publiques, nous voulons développer une plus grande simplification et une coordination des services et politiques dans la ville.

Nous voulons renforcer le partenariat entre échevins et services, et la coordination des politiques de la Ville et du CPAS notamment par la mise sur pied de quatre task forces correspondant aux grands pôles des politiques communales :

1. Coordination de la politique du logement ;
2. Coordination des politiques de développement économique, du tourisme, de l'emploi et de la formation (développement économique, commerces, tourisme, congrès, politique d'emploi du CPAS) ;
3. Coordination pour la réforme du management, la modernisation de l'administration et l'optimisation des ressources financières ;
4. Coordination « Grands travaux ».

Nous voulons également renforcer les partenariats entre les services administratifs de la Ville, entre la Ville et le monde économique, entre la Ville et le monde associatif.

4. Le renforcement de l'efficacité, de la transparence, du contrôle et de l'évaluation des services de l'administration

Sur base d'une analyse menée par un consultant extérieur, une vaste opération de modernisation de l'administration sera lancée, dans le cadre d'un plan stratégique et d'une méthode d'évaluation connexe.

Le plan stratégique devra avoir pour objectifs de :

1. Moderniser l'administration, renforcer son efficacité, optimiser son organisation, améliorer son management ;
2. Renforcer le contrôle interne et les règles de fonctionnement ;
3. Mettre en place une gestion par objectifs et une évaluation de ces objectifs dans le cadre du projet de législation ;
4. Ouvrir l'administration à des recrutements extérieurs.

Nous voulons :

Renforcer le contrôle interne par l'adoption de nouvelles règles et la mise sur pied d'un service et d'un comité d'audit

- Créer un nouveau service d'audit communal placé sous la responsabilité du receveur qui présentera, au moins une fois par an, un rapport au Conseil communal. Les missions seront fixées dans un plan d'audit pluriannuel qui définira le programme de travail et fixera les priorités. Il effectuera des missions d'audit dans les départements de la Ville et les organismes para-

communaux subsidiés par la Ville (ASBL , régies) selon les règles prévues dans les futurs contrats de gestion et de partenariat ;

- Mettre en place un comité de pilotage de l'audit interne dont les missions et la composition seront définies par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

La création d'un comité des ressources humaines

- Le Comité aurait notamment pour mission de veiller à l'égalité des chances en matière d'accès à l'administration, d'objectivité des procédures, d'efficacité des techniques de management et de qualité des formations offertes.

Un meilleur contrôle et une meilleure gestion des services paracommunaux subsidiés

Désormais, les éléments suivants seront notamment prévus :

- La signature de contrats de gestion et de partenariat avec les asbl ou régies communales en vue de prévoir les objectifs clairs des missions et projets subsidiés ainsi que les règles de contrôle par la Ville et de reddition des comptes à prévoir ;

- Veiller, dans le cadre des contrats de gestion et de partenariat, à l'adoption par le Conseil d'administration de règles strictes relatives aux frais, aux avantages en nature et à l'utilisation des outils de travail ;

- L'établissement de règlements d'ordre intérieur stricts précisant notamment les limites et la transparence en ce qui concerne les rémunérations, frais et autres avantages en nature ;

- L'organisation d'un contrôle interne ;

- L'ouverture à l'opposition démocratique de la

représentation dans les instances para communales ;

- L'organisation de Conseils communaux portant sur les rapports publics des représentants des organismes para communaux sur la gestion et activités de ces derniers ;
- La formation des administrateurs publics.

Simplifier les démarches administratives

- Simplifier les démarches administratives, et les délais notamment en ce qui concerne les demandes de permis d'urbanisme. Permettre de faire toutes les démarches par Internet et de suivre la traçabilité par Internet de l'évolution du dossier dans l'administration ;
- Imposer un accusé de réception dans les 10 jours suivant toute demande. Assurer la possibilité de paiement automatique aux guichets de l'administration, simplifier les formulaires, etc.

Avoir une administration *on line* qui informe mieux et plus

- Améliorer et moderniser largement le site Internet de la Ville pour en faire un site convivial, complet, interactif et participatif avec des rubriques diverses notamment pour les jeunes, l'enseignement, le logement, les aînés, les parents etc ;
- Créer, en collaboration avec la Région, des lieux d'accès publics à Internet et aux multimédias dans les différents quartiers de la Ville avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Chaque Bruxellois pourra notamment bénéficier des informations communales mais également d'une adresse e-mail personnelle (@bruxelles.be) ;
- Rendre compte des réalisations communales

en organisant deux fois par an une réunion publique dans chaque quartier de la Ville ;

- Continuer à organiser des journées portes ouvertes dans nos institutions pour permettre aux citoyens d'y rencontrer leurs interlocuteurs sur des questions spécifiques (sécurité, santé, etc.) ;
- Renforcer la distribution du Brusseleir en augmentant le tirage et les points de diffusion ;
- Publier annuellement la liste des adjudicataires de la ville, du CPAS, de la régie et des asbl paracommunales ;
- Renforcer l'information sur la gestion communale à destination du citoyen.

Avoir une administration plus humaine et accueillante

- Améliorer l'humanisation et l'efficacité de l'accueil notamment aux guichets de l'état civil via un plan nouveau d'organisation, de responsabilisation, de valorisation, de personnalisation, de formation du personnel et un plan d'aménagement des locaux ; adapter l'accueil selon les besoins des différents publics (déclarations de naissance, etc.) ;
- Organiser un premier accueil d'information et de guidage au sein de l'administration ;
- Généraliser les formations à l'accueil du public auprès des agents communaux notamment pour ce qui concerne la police et l'Etat civil ;
- Développer l'accueil sur rendez-vous. Offrir une brochure de présentation de la Ville au moment de l'inscription ainsi qu'un guide des parents au moment de l'inscription d'une naissance ;
- Renforcer l'accueil des personnes à mobilité réduite et de celles qui présentent un handicap

et permettre aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer de bénéficier de certains services administratifs à domicile ;

- Envisager d'étendre les heures d'ouvertures de l'administration de l'état civil et de permettre le téléchargement et l'introduction d'un maximum de formulaires par Internet ;
- Améliorer la convivialité et le confort des lieux d'attente, en installant des places assises, de la lecture, des places et jeux pour enfants des vidéos et le cas échéant une mini halte-garderie ;
- Développer un système « d'écrivain public » capable d'aider les personnes à remplir leurs papiers en cas de problèmes de compréhension ;
- Valoriser le personnel communal via une brochure de présentation personnalisée et des guichets personnalisés ;
- Organiser une réception trimestrielle pour les nouveaux habitants ;
- Continuer à investir dans le bilinguisme ;
- Trouver une nouvelle implantation au Centre administratif et améliorer le système de guichets et les accès.

Rapprocher la Ville des citoyens

- Renforcer la décentralisation des services et des prestations, notamment en accélérant les projets actuels à Laeken et à Neder-Over-Heembeek ;
- De manière plus générale, l'idée est, sur base d'un cadastre précis de l'ensemble des infrastructures publiques existantes, d'optimiser l'usage des lieux et de les affecter de manière visible et cohérente, dans chaque quartier à

des politiques d'animation ou de services aux personnes ;

- Développer un pôle d'information général multi-services, sorte de comptoir unique d'informations relatives aux indépendants, seniors, familles, jeunes, logement emploi.

B. Personnel

La Ville doit développer un rôle d'employeur actif et à ce titre investir dans les missions suivantes :

1. Amplifier le rôle d'employeur de la ville

- Faire adopter par la Ville, dans le cadre de la coordination de la politique de l'Emploi, un «Plan Emploi comme employeur», avec une équipe managériale nouvelle chargée de développer une politique active transversale de ressources humaines et de formation, tant au sein de ses propres services qu'au sein des asbl para communales ;
- Offrir un nombre de places de stages aux jeunes de la Ville doublées d'une formation en vue de leur permettre une meilleure insertion ultérieure dans le marché de l'emploi ;
- Organiser un partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation en ce qui concerne la formation ou la recherche de demandes d'emploi.

2. Motiver le personnel

- Moderniser le management, renforcer les formations en management et responsabiliser l'administration ;
- Maintenir l'effort de formation du personnel ainsi que la politique en matière d'évaluation et de mobilité ;

- Poursuivre l'application de la charte sociale afin de dynamiser les services et d'augmenter la motivation et la formation des agents communaux.

C. Finances locales

Le budget est un acte éminemment politique. Malgré les conjonctures, il doit concilier équilibre et renforcement des moyens d'agir sur les matières qui préoccupent le plus les citoyens.

Un budget remarquable est donc celui qui traduit pleinement nos priorités en terme d'investissements pour le logement, l'emploi des Bruxellois, la revitalisation des quartiers fragilisés, l'enseignement, la cohésion sociale, la mobilité.... Bref, pour l'avenir.

1. Une meilleure définition de règles budgétaires

- Planifier les procédures budgétaires ;
- Uniformiser les procédures budgétaires au sein de tous les départements ;
- Améliorer les procédures et la lisibilité ;
- Conscientiser à la nécessité d'évaluer au plus juste l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes, dans un souci de rencontrer les principes d'image fidèle du budget.

2. Assurer un juste financement de la Ville de Bruxelles pour agir dans les domaines prioritaires

- Inciter l'Etat Fédéral et les deux Communautés à prendre leurs responsabilités financières par rapport à leur Capitale dans les domaines qui sont de leur compétence ;
- Créer une cellule « subsides ». Sa mission sera de rechercher partout au niveau régional, com-

munautaire, fédéral et européen les instruments d'intervention dont pourrait bénéficier Bruxelles, de préparer les dossiers, d'en assurer le suivi et d'obtenir que, dans de nombreux domaines, la Ville soit retenue comme bénéficiaire tant d'actions récurrentes que de projets pilotes. Cette politique doit s'appuyer sur :

1. La mise en place d'un cadastre des subsides octroyés par les instances européennes, fédérales, régionales et communautaires ;
2. La mise à jour régulière de ce cadastre.

- Augmenter les moyens fédéraux pour la prise en charge du rôle de capitale, notamment au travers de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale (Beliris) ;

- Demander une augmentation de la Dotation (régionale) générale des communes ;

- Réclamer une compensation pour l'augmentation des charges de pension du personnel de la Ville

3. Maîtriser les dépenses

- Gérer le budget dans le cadre d'une planification budgétaire pluriannuelle, augmenter sa transparence et sa valeur comme outil de gestion par la systématisation de tableaux de bord ;

- Contrôler l'efficacité et l'efficience des dépenses par :

1. L'établissement de contrôles budgétaires réguliers ;
2. Un soutien et un contrôle des services dans leur démarche de marchés publics.

- Assurer une gestion efficace de la dette et du patrimoine (immobilier et autre) de la Ville, en vue

d'alléger les charges du budget de dépenses ;

- Examiner davantage les opportunités de partenariat financier avec le secteur privé dans le cadre de projets d'envergure.

4. Maintenir une fiscalité plus juste et équitable

- Plaider la mise en place de mécanismes favorisant le financement de la Ville de Bruxelles en rapport avec les richesses qu'elle produit ;
- Utiliser le fonds régional de compensation des fiscalités communales quand ce dernier sera mis en place ;
- Travailler à une meilleure maîtrise du cadastre en vue de favoriser fiscalement les réaffectations en faveur des logements ;
- Renforcer la dissuasion fiscale contre les immeubles abandonnés par une meilleure perception de la taxe ;
- Diminuer les charges administratives liées à la perception des taxes, en simplifiant les règles.

5. Une gestion efficiente de la dette

- Assurer une gestion efficace de la dette et du patrimoine (immobilier et autre) de la Ville, en vue d'alléger les charges du budget de dépenses ;
- Faire un rapport régulier quant à l'évolution de l'endettement dans une perspective pluriannuelle ;
- Mener une politique de regroupement des marchés publics, éventuellement au niveau régional, ainsi qu'en ce qui concerne la Zone de Police, la Régie Foncière des Propriétés communales, le CPAS, en vue d'obtenir des conditions financières plus intéressantes.

6. Financement de la Zone de Police

- En matière de Police, trouver des accords avec l'Etat fédéral par rapport à notre rôle de capitale, notamment en menant une politique visant à l'augmentation de l'intervention du pouvoir fédéral dans le coût du financement de la police.